FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1910 — THÈSE — N° —

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Louis LANGLET

Né à Reims (Marne), le 25 Décembre 1883

EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

ÉTUDE MÉDICALE D'UNE POSSESSION AU XVI^E SIÈCLE

Nicole OBRY, dite Nicole de Vervins

1566

Président : M. RECLUS, *Professeur*

REIMS

MATOT-BRAINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

Henri MATOT (I ❸), Fils et Successeur

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 6

1910

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le Doyen.....M.	LANDOUZY.
Professeurs.....	MM.
Anatomie.....	NICOLAS.
Physiologie.....	Ch. RICHET.
Physique médicale.....	GARIEL.
Chimie organique et Chimie générale.....	GAUTIER.
Parasitologie et Histoire naturelle médicale.....	BLANCHARD.
Pathologie et Thérapeutique générales.....	ACHARD.
Pathologie médicale.....	WIDAL. DEJERINE.
Pathologie chirurgicale.....	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique.....	Pierre MARIE.
Histologie.....	PRENANT.
Opérations et Appareils.....	HARTMANN.
Pharmacologie et matière médicale.....	POUCHET.
Thérapeutique.....	MARFAN.
Hygiène.....	CHANTEMESSE.
Médecine légale.....	THOINOT.
Histoire de la médecine et de la chirurgie.....	CHAUFFARD.
Pathologie expérimentale et comparée.....	ROGER.
Clinique médicale.....	HAYEM. GILBERT. DEBOVE. LANDOUZY.
Maladie des enfants.....	HUTINEL.
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	Gilbert BALLET.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.....	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux.....	N...
Clinique chirurgicale.....	DELBET. QUENU. RECLUS. SEGOND.
Clinique ophtalmologique.....	De LAPERSONNE.
Clinique des maladies des voies urinaires.....	ALBARRAN.
Clinique d'accouchements.....	BAR. PINARD. **RIBEMONT-DESSAIGNES**
Clinique gynécologique.....	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile.....	KIRMISSON.
Clinique thérapeutique.....	Albert ROBIN.

Agrégés en exercice

MM.			
BALTHAZARD.	COUVELAIRE.	LECENE.	PROUST.
BERNARD.	DESGREZ.	LENORMANT.	RATHERY.
BRANCA.	DUVAL (P.).	LEQUEUX.	RETTERER.
BRINDEAU.	GOUGEROT.	LOEPER.	RICHAUD.
BROCA (A.).	GRÉGOIRE.	MACAIGNE.	ROUSSY.
BRUMPT	GUENIOT.	MAILLARD.	ROUVIÈRE.
CAMUS.	GUILLAIN.	MORESTIN.	SCHWARTZ.
CARNOT.	JEANNIN.	MULON.	SICARD.
CASTAIGNE	JOUSSET (A.).	NICLOUX.	TERRIEN.
CHEVASSU.	LABBE (M.).	NOBECOURT.	TIFFENEAU.
CLAUDE.	LANGLOIS.	OINCZYC.	ZIMMERN.
	LAIGNEL-LAVASTINE.	OMBREDANNE.	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS, A MA FEMME

A MES MAITRES

A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR RECLUS.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/etudemedicaledun0000vari

Orient.

Septentrion.

Midy.

Le costé & porte de l'Eucliche.

Le costé & porte du Cloistre.

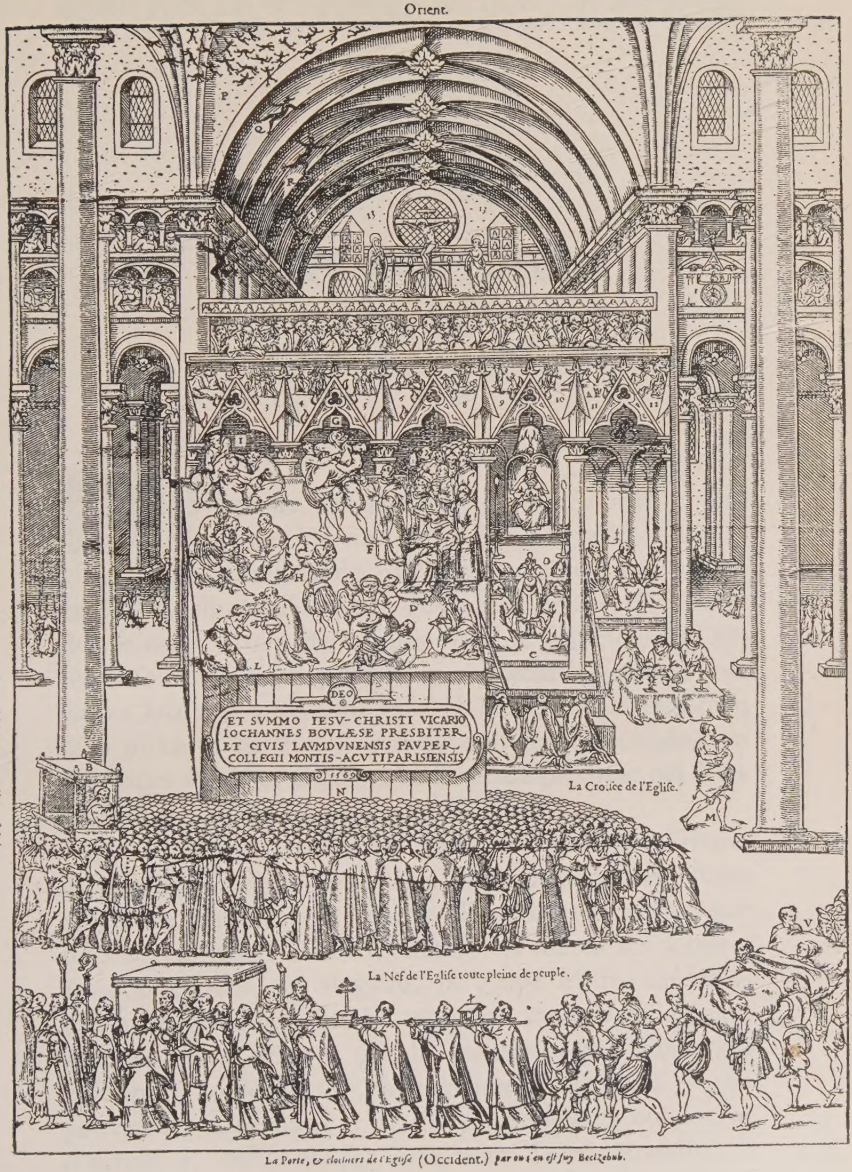

La Porte, & cloistres de l'Eglise (Occident.) par où l'on est sorty Beelzebub.

L. Langlet

2

INTRODUCTION

L'Histoire de Nicole Obry — ou Aubry — dite Nicole de Vervins, n'est pas nouvelle. Un très vieux livre, recouvert de parchemin maintes fois gratté, en fait foi, signé par « Iehan Boulæze, Prebstre, Profeſſeur des Sainctes lettres Hébraïques, Pauure perpétuel du Collège Mont-agu ». Il parut chez « Nicolas Cheſneau, rue Sainct Iacques, au Cheſne verd, à Paris, en l'an mil cinq cent soixante dix huit », précédé de lettres d'introduction des Papes Pie V et Grégoire XIII, et du privilège des Rois de France Charles IX et Henri III.

Les Possédées, les Convulsionnaires sont nombreuses dans l'histoire du Moyen âge, et il ressort des études médicales faites depuis nombre d'années à ce sujet, que tous ces cas relèvent de l'Hystérie sous toutes ses formes. A cette époque, le vulgaire, le clergé et les médecins eux-mêmes, imbus de la croyance aux Démons qui sévissait alors, frappés par le spectacle fort émouvant qu'offrent toujours les phénomènes pithiatiques — ne pouvaient qu'attribuer à Lucifer, à Belzébuth ou à tant d'autres, ce qu'ils étaient incapables de comprendre.

Le Peuple, non éduqué, ou entretenu dans ces croyances de Possession par des ecclésiastiques imbus des mêmes

convictions, ne pouvait qu'être effrayé par le spectacle qu'on lui offrait, lorsqu'à l'occasion d'une grande attaque, le clergé intervenait pour chasser le malin esprit.

Les gens d'Eglise, eux, tiraillés entre les enseignements du Dogme et la superstition du moment, savaient bien que la théologie n'accepte que très difficilement les cas de ce genre ; mais la philosophie diabolique de leur temps les tenait sous son joug autant que le *vulgum pecus*. Derrière les manifestations pathologiques de Nicole Obry, ils n'hésitèrent pas un instant à reconnaître les ruses du Démon et à mettre tout en œuvre pour le chasser. Il faut bien l'avouer aussi, l'Eglise catholique et romaine retirait une certaine gloire de sa victoire sur Belzébuth, tandis que les Huguenots, devant lesquels le pouvoir de l'Eucharistie venait vraisemblablement d'éclater au grand jour, se retiraient confus.

Quant aux médecins, ils n'en savaient pas beaucoup plus long que les théologiens. Leur témoignage se parfume le plus souvent d'une naïveté délicieuse. L'un d'eux ne dit-il pas dans son témoignage qu' « attendu qu'elle (Nicole) eſtoit agitée d'une maladie à lui incogneüe & n'eſtant de ſa ſcience & cognoiſſance, c'eſtoit une maladie ſupernaturelle » ! D'où il conclut immédiatement que ladite Nicole est « poſſédée d'un Diable ». Et ces médecins étaient pour leur époque des princes de la science ; ils examinaient leurs malades, notaient les symptômes des affections dont ceux-ci étaient atteints, avec un soin et une minutie qu'on désirerait retrouver chez beaucoup de praticiens d'aujourd'hui. Leur peu de science n'était dû qu'à l'époque où ils vivaient : Ambroise Paré et Fernel croyaient eux-mêmes à l'influence des démons dans certaines maladies nerveuses.

C'est sous l'influence de ces idées que se produisirent les nombreuses épidémies de Possédées que l'histoire a enregistrées. En Allemagne, des nonnains franchirent les murs de leurs couvents, pour courir les champs ; d'autres, exaltées

par un prêtre qui les avait fait jeûner complètement pendant cinquante jours de carême (1), se livrèrent aux convulsions les plus furieuses, et aux actes d'irréligion les plus inattendus chez ces femmes vertueuses. WIER publia l'histoire des religieuses de Cologne, qui, en 1566, eurent des convulsions effrayantes qui les firent passer pour possédées. A Aix, en 1609 on brûla vif un prêtre qui dirigeait un couvent dont les religieuses avaient des convulsions et du délire. En 1644, à Loudun, les jeunes nonnes ayant imaginé de jouer aux Démons, et s'étant déguisées pour faire peur à leurs compagnes, virent leur espièglerie réussir au delà de leurs espérances, et une véritable épidémie de démonomanie sévit sur le couvent. La maladie s'étendit jusqu'en Languedoc, où un moine et un capucin, envoyés pour faire des exorcismes, perdirent la tête au milieu de ces malheureuses et moururent fous. A Louviers, en 1662, des religieuses, dirigées par un prêtre d'une haute vertu, mais d'une exaltation sans bornes, s'exténuèrent à passer des nuits en prière, et bientôt la moitié d'entre elles entra en convulsions : là encore on mit tous ces méfaits sur le compte du Démon. En 1660, dans les Cévennes, sous l'empire de la terreur où les plongeaient les persécutions de Louis XIV, des protestants, poussés par le fanatisme, eurent des extases, des convulsions, des visions, et prophétisèrent. En juillet 1731, commencèrent les convulsions auprès de la Tombe du diacre Paris (2). « Semblables aux Sybilles de l'antiquité lorsque le Dieu les possédait, écrit Dulaure, ces filles éprouvaient de violentes agitations, faisant des mouvements extraordinaires, des sauts, des tours de force. On les nommait les *sauteuses*. Les autres, qui hurlaient, poussaient des cris sauvages, ou imitaient l'aboiement du chien, le miaulement du chat :

(1) Les Religieuses d'un couvent du comté de Horn, en 1550.

(2) Voir les Recueils des Miracles, de CARRÉ DE MONGERON.

on les appelait les *aboyeuses* ou les *miauleuses*. Pendant ce temps, les fidèles chantaient des psaumes à tue tête ». Un peu plus tard, en 1750, on vit naître une nouvelle épidémie de convulsions. Il était alors de bon ton de se réunir autour de Mesmer, qui, croyant que les maladies nerveuses ne se guérissaient qu'à l'aide de convulsions, agitait tous les hystériques de la bonne société de Paris.

A notre époque encore, on observe des cas de possession chez des convulsionnaires présentant tous les symptômes de l'hystérie.

***

Revenons à Nicole Obry. Son principal historien, Jean Boulæze, ne fut point un homme médiocre ni un prêtre obscur. Il avait composé un *Travail important pour favoriser l'étude de la langue hébraïque,* puis une *Introduction au sens mystique de l'Ecriture Sainte* et enfin une *Explication des soixante-dix semaines de Daniel.* Il était, dit de Héricourt, doyen du chapitre de Laon, dans sa lettre à Pie V, « très recommandable par la ferveur de ſa foi, la pureté de ſes mœurs & l'intégrité de ſa doctrine » ; enfin il était membre de l'Université de Paris. Dans son épître à Grégoire XIII (1), il raconte comment il fut amené à écrire l'histoire de Nicole Obry.

« Elle éſtoit à peine échappée, par la grâce de Diev, des mains du Prince de Condé & de ſes huguenots », dit-il, qu'il se rendit à Laon vers le mois d'Aout 1566. Plein d'admiration pour tout ce qu'on racontait à propos de la miraculeuse guérison, il alla trouver le Révérend père évêque et son vénérable chapitre, et les pria de faire diligence pour publier ces merveilles... Ils y consen-

(1) Ecrite en latin.

tirent. Aussitôt il partit pour Vervins, s'entendit avec M. de Foigny, grand archidiacre de Laon pour la Thiérache, et en même temps Seigneur de Vervins. Avec son consentement et la double autorité de l'Evêque et de son chapitre, il prêcha publiquement dans l'église de Vervins... « Alors (1), ſolennellement & diligemment, au veu et seu de tous, j'informai du commencement de ce faict de Diev, ayant vingt-deux témoins catholiques des premiers de Vrevin, puis les parents, les gardes, le curé & le maître d'Ecole... Leſquels tous je feis jurer ſur les saincts Evangiles, leur démontrant la perte de Paradis & la terreur des peines de l'Enfer, & qu'il ne pouvait leur advenir aucun bien ſ'ils mentaient d'aucun mot en ce faict de Diev... Sur ces dépoſitions ainſi ſolennellement recueillies, ayant le tout dreſſay en quinze jours, je leur confrontay le tout ... »

Ainsi vit le jour ce que l'Auteur appela l' « Abrégée hiſtoire du grand miracle par Notre Seigneur Ieſus-Chriſt. »

Trois ans après, il réunissait toutes les dépositions des notables, des clercs et des médecins commis pour l'examen ou la garde de Nicole, et c'est alors que parut le « Théſor & entière hiſtoire de la Triomphante victoire du Corps de Diev sur l'Eſprit maling Beelzebub, obtenüe à Laon l'an mil cinq cens ſoixante ſix. »

Dans une préface fort claire malgré la légère confusion que nécessitait notre langage à cette époque, Boulæze expose les grandes lignes de son ouvrage :

« La Triomphante VICTOIRE DV CORPS DE DIEV ſur l'Eſprit maling Beelzebub obtenüe à Laon, Amy Lecteur, vuidant le ſeul poinct de tous les troubles qui ſont au monde quant à la Religion nous a raiſonnablement incitez d'en mettre en lumière l'Histoire, Première-

(1) Traduction du latin par l'Auteur de la lettre lui-même.

ment par Extraict en noſtre Manuel : Et maintenãt, pour ſatisfaire l'ardent déſir & fréquentes prières des bons Catholiques, tout au long en ce Théſaur & Recueil authẽtique de tous les Actes publics.

« Quant à la Cõpoſition, vous le notterez diviſé en trois parties ſelõ noſtre manuel y comprins & ainsi diviſé pour la raiſon des lieux : Et chaſcune d'icelles trois parties ſubdiviſée preſque par chaſcun Iour : Et ce Iour amplement déclaré ſouz le nom de chacun des Autheurs, deſquels les Escripts y ſont tout au long de mot à mot inſerez. »

Nous aurons souvent à parler de ce livre, où nous puiserons tous les rapports médicaux qui font le sujet de notre étude. Seul, Boulæze y a attaché quelque importance. Naturellement, il ne s'en est servi que pour prouver la miraculeuse intervention de l'Eucharistie et pour confondre les protestants. C'est ce qui résulte de l'appui que Papes et Rois donnèrent à son livre. Pie V éleva le fait de la guérison, ou du moins de la « délivrance » de Nicole Obry au rang de miracle, dans une lettre adressée à « venerabili fratri Fabio Episcopo caïacensi, apud charissimum in CHRISTO Filium nostrum CAROLUM, Francorum Regem Christianiſſimum, noſtro & Apostolicæ ſedis Nuntio », et qui commence en ces termes enthousiastes : « Delictus filius Ioannes Boulæſius Presbyter, qui has nostras tibi reddet litteras, flagrans studio Diuini honoris amplificandi, ac etiã deuotione erga nos & Sanctam Romanam Eccleſiam ſuperioribus menſibus ad nos venit, Actaque quodam ingenti volumine comprehenſa inſignis miraculi in ciuitate & diocæſi Laudunenſi Epiſcopo ipso eximia pictate adminiſtrante in Perſona mulieris appidi Vrenini ad Haeretirorum prauitatem confundendam, & cæcorum corda illuminando, nuper facti, attulit. »

Bien des Ecclésiastiques s'occupèrent, à l'époque de Bou-

læze, de la Possession de Nicole Obry, publièrent des ouvrages plus ou moins intéressants. Notons, en 1682, *Le Triomphe du Saint Sacrement sur le démon,* par JOVET ; puis, plus récemment, le manuscrit inédit de M. DEPEUTY, principal du Collège de Vervins (1720) ; et plusieurs manuscrits déposés à la Bibliothèque de Laon. De nos jours, en 1863, l'abbé ROGER fit paraître un assez important volume intitulé : *Histoire de Nicole de Vervins, ou le Triomphe du Saint Sacrement sur le démon,* livre précédé d'une lettre de l'Evêque de Soissons et de Laon, et d'une curieuse introduction par le Chevalier DES MOUSSEAUX, « auteur de *La Magie au XIX^e^ Siècle,* du *Monde Magique,* etc. ». Ce livre, mi-religieux, mi-diabolique, semble avoir soulevé quelques critiques lors de son apparition.

Pour nous, médecins, qui pouvons, à l'époque où nous vivons, juger les faits à un point de vue plus scientifique ; pour nous qui, tout en n'ayant pas encore approfondi la genèse de l'hystérie, en connaissons au moins les manifestations, la possession de Nicole devait nous intéresser au plus haut point. M. le D^r^ PENANT, de Vervins, fit paraître un ouvrage sur Nicole en 1882, dans une revue locale de la Thiérache. Cette étude, fort sérieuse, écrite par un élève de la Salpétrière à l'époque où Charcot enseignait, mit presque au point la symptomatologie de l'hystérie de Nicole Obry. Ne nous reste-t-il pour cela rien à dire ? Non ; le sujet est vaste encore.

Nous aurions voulu trouver dans le livre de Paul RICHER, qui étudia les principaux cas de Possession de l'Histoire, quelques mots sur notre malade : il l'ignora probablement. M. CESBRON, dans une thèse récente (1), lui consacre quelques lignes. Mais il reste à étudier un point fort curieux que M. Penant (2), puis M. Cesbron, et encore

(1) CESBRON, *Histoire critique de l'Hystérie.* Paris, 1909.

(2) D^r^ PENANT, *Nicole de Vervins.* La Thiérache, 1882.

un peu plus tard le Dr Dumas (1) n'ont même pas effleuré : Les rapports médicaux de l'époque n'ont pas subi le moindre examen de la part de ces excellents historiens. Il reste donc à les mettre au jour, et à en tirer des conclusions importantes, relatives à l'Hystérie de Nicole Obry.

Ce sera notre but. Le gros livre de Boulæze regorge d'interprétations originales de la maladie de Nicole Obry. Les médecins d'alors, émus à la pensée que le Diable pouvait habiter le corps de Nicole, n'osaient donner le nom de maladie à une affection qu'ils ne connaissaient pas. Mais ceux-ci sceptiques, ceux-là incrédules, examinèrent la pauvre fille avec un soin qui peut étonner de nos jours. La réédition de ces observations, qui pourrait paraître un peu fastidieuse, puisque c'était, ou peu s'en faut, toujours la même attaque qu'il fallait décrire — prend, au contraire, en ce vieux français, un tour pittoresque qui retient l'attention. Nous ferons tous nos efforts pour atténuer le moins possible le plaisir du lecteur, en donnant aussi intégralement que le permettra l'étendue de notre étude, le texte ancien avec les interprétations de nos pères.

(1) Dr Dumas, *Revue de Paris*, 1909, p. 125.

LA VIE DE NICOLE OBRY

L'ENFANCE DE NICOLE

Sous le règne du roi Charles IX, au moment où la France se trouvait déchirée par les luttes entre Catholiques et Protestants, vivait à Vervins la famille d'un marchand boucher nommé Pierre Obry. Leur fille Nicole, née le jeudi saint de l'année 1549, fut confiée dès sa prime enfance aux religieuses de Montreuil-les-Dames, près de La Capelle, à cinq lieues de Vervins. Elle y resta pendant sept ou huit ans, « religieuſement & ſoigneuſement inſtruite en l'amour & la crainte de Dieu, & à ſe contenir chaſtement & honneſtement. »

Quand elle eut atteint sa douzième année, elle revint chez ses parents, « ornée des grâces du corps », mais, dit l'abbé Roger, « peu favoriſée des dons de l'eſprit. » En effet, pendant son séjour au couvent « elle avait ſeulement appris les ſept Pſalmes de la Pénitence, les Heures de Notre-Dame, de l'Eſprit ſaint, de la Croix, les Vigiles des Morts », « & pour le tout, dit sa mère, elle ne ſavait que bien peu lire ſes Heures. » Ce qui

d'ailleurs, n'empêchait pas Nicole de vivre heureuse et joyeuse, malgré quelques petits accidents, dus à des « moments d'inattention » que les historiens mentionnent le moins possible. Il lui arriva en effet de se laisser choir à la rivière, de se brûler plusieurs fois, et même un jour, de « dérouler ſi lourdement les eſcaliers de la cave, qu'elle y ſeroit morte, ſi ſon père, averti par ſes plaintes, ne fust accouru à ſon ſecours. »

Un édit royal venait de permettre aux protestants d'exercer librement la religion réformée. A Laon, ville voisine de Vervins, les doctrines de Calvin se propageaient dans le pays et gagnaient jusqu'aux membres du clergé. Les catholiques prirent peur, et songèrent à arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Déjà, un jour de Fête-Dieu, le prévôt de Laon avait fait sortir les huguenots de la ville, et le clergé avait apporté encore plus de pompe que de coutume à la cérémonie sainte, tandis que les protestants, peu touchés par les glorieuses processions, répliquaient par les cantiques et la caricature. Il fallait pour répondre à ces attaques un fait bien digne de relever le prestige du dogme catholique. Les protestants dénigraient la transsubstantiation : on voulait leur donner une preuve éclatante de vertus de l'Hostie.

Nicole allait donner l'occasion aux catholiques de « frapper un grand coup ». Non pas, comme l'ont dit quelques historiens, « qu'on ait feint une poſſédée qu'on eut délivrée au moyen de l'Euchariſtie. » Mais la Possession arrivait à point : on sut s'en servir. D'ailleurs, Boulæze en commençant son livre ne cache aucunement ses intentions. C'est bien pour que « les Catholiques ſoient conſolez & confirmez & les Heretiques conuertis », qu'il recueille les témoignages des fidèles, touchant les merveilleux spectacles qui vont se dérouler. Et s'il les publie, c'est uniquement pour confondre les Huguenots.

⁂

L'APPARITION DE JOACHIM VUILLOT

L'an de noſtre Salut mil cinq cens ſoixãte cinq. Pius quartus, & apres Pius quintus eſtant Pape de Rome. En France y regnãt noſtre treſ chreſtien Roy Charles neufieſme de ce nom : Au Gouuernement de Picardie : au pays de Thieraſche : En l'Eueſché de Laõ en Laonnois : En la ville de Vreuin, Pierre Obry, marchãt bouchier, & Catherine Vvilliot en loyal mariage biẽ renommez, & en biens aſſez aiſez, ont engendré Nicole Obry leur fille aiſnee : & Catherine Vvillot eſtoit auſſi fille légitime de Ioachim Vvillot mareſchal, & de Henriette Catillon ».

Telle était la famille d'où Nicole était issue. Un beau soir, après son souper, le vieux Joachim Vuillot était mort soudainement, sans avoir pu proférer un mot, et, chose qui impressionna beaucoup l'entourage, sans avoir pu se confesser. Nicole Obry, après avoir passé son enfance au milieu des Nonnains de Montreuil, après s'être instruite autant qu'il était possible auprès de ces braves femmes qui n'avaient guère cherché à affiner son épaisse intelligence, fut rendue à ses parents, qui la marièrent à seize ans à « Loys Pierret, couſturier ſorty auſſi d'honnêtes parens, bien nourry en l'amour & crainte de DIEV, & en toute modeſtie. Ces deux ieunes perſonnes Catholiques, comme tous leurs parens, par l'aduis & conſeil de leurs dicts parẽs & amys apres leurs nopces commencerent à faire leur petit meſnage à part eulx. »

« Enuiron les troys moys apres leur aſſemblee, le Sabmedy troiſieſme iour de Nouembre du ſuſdict an mil cinq cens ſoixante cinq, le lendemain de la feſte des

trepaſſez, ſur les trois heures apres midy, entre le ſecond & troiſieſme coup de veſpres, Nicole paſſant par le Cimitiere entra en l'Egliſe, ſelon la couſtume du païs, s'agenouilla ſur la foſſe de ſon dict defunct grād pere Ioachim Vvillot, & là ainſi toute seule priant DIEV pour les treſpaſſez, aduiſa deuant ſoy comme vn homme droict enſepuely en linge blanc, luy disant : Nicole, ie ſuis voſtre grand pere. Dont ſ'effrayant elle partit pour continuer ſon chemin chez Pierre du Pont Serrurrier. Au ſortir de l'Egliſe elle perdit de veuë ceſt enſepuely : comme auſſi en ſe retournāt, à la sortie du Cimitiere : Ceſt enſepuely se laiſſant ſeulement veoir en l'enclos de l'Egliſe, *&* du Cimitiere. »

Après cette hallucination, Nicole put revenir jusqu'à sa maison, où toute pensive, elle s'assit au coin du feu. Elle resta ainsi quelque temps, puis comme son mari était rentré, elle l'envoya chercher de l'eau pour être seule. Le mari parti, elle eut une crise de larmes, et se coucha.

Tout à coup, elle fut prise d'un malaise tout nouveau pour elle, sentant « ſur ſoy vne grieſue peſanteur comme d'vne groſſe pierre, qui preſques l'eſtoufoit, tellement qu'elle ne ſe pouuoit mouuoir ne parler. Son mary reuenu de l'eaue, la trouuant malade, alla querir la mere d'icelle. Ce pendant la parole luy revint. Sa mere luy feit un petit potage qu'elle mangea à pluſieurs foys : Parce que incontinent la peſanteur s'en alloit & reuenoit auec cet enſepuely » (1).

Pendant trois ou quatre jours, elle fut en proie à cette hallucination : par moments, terrifiée, elle se roulait par terre, au grand scandale de sa famille, au sein de laquelle elle venait de se retirer. Ses parents estimèrent même qu'elle était devenue mère, mais comme ils étaient « viſitez

(1) *Le Manuel*, p. 42.

de leurs voiſins durant ceſte maladie, eſtoient honteux la manifeſter en tel eſtat : ſe faſchoient avec aigre reprehenſion de telle inconſtance, approchant à vne furie. » (1)

Le 7 novembre, Nicole demanda à se confesser. Elle alla trouver Messire Antoine Nicaise. Mais elle venait à peine de le quitter que son grand père se montra de nouveau à elle. « Le diable, en ceſte forme de pere grand, luy diſoit qu'elle n'euſt aucune frayeur, qu'elle priaſt bien Dieu, qu'elle imploraſt l'ayde & interceſſion de la vierge Marie, qu'elle verroit choſes merueilleuſes, & que les ſecrets de Dieu eſtoient grands... » et il ajoutait qu'il fallait que son mari accomplît les pèlerinages auxquels, lui vivant, il n'avait pu prendre part. « Tu ne t'es pas bien confessé, ajoutait-il, demande M. Lautrichet. »

Nicole, sous le coup d'une émotion terrible, tomba dans une telle faiblesse qu'elle fut « bien près d'expirer ». On lui administra l'extrême onction. « Cõme elle reuint à ſoy, declara le mal qu'elle auoit porté, & que ſon pere grãd l'auoit menaſſee d'vn plus grief, ſi le voyage de S. Iacques n'eſtoit accõpli. »

Quand Nicole revint à elle, elle supplia ses parents d'obéir aux volontés de son grand père défunt. Mais ceux-ci, paysans au bon sens bien assis, ne voulurent point l'écouter. « La croyez-vous donc, dit Paſquerette Vvillot, ſœur de ſa mere. Ce ſont fantaiſies et opiniõs. Il ne la faut pas croire... Qui fera ces pelerinages ? Nicole reſpondit : Nicolas, Loys et Auguſtin du Mouſtier. Tous trois enſemble, & non aultre, ou aultres. »

Tous ces pèlerinages furent accomplis comme Nicole le désirait : les aumônes furent données, les messes dites. Mais un jour, pendant que ses parents étaient à l'église, elle se leva pour aller les rejoindre. Tout à coup, elle se sentit violemment poussée par derrière et tomba sous le lit

(1) De Héricourt.

de son père, raidie, sans connaissance, les mains si serrées que personne ne put les ouvrir. Maître Claude Lautrichet, un des deux curés de Vervins, fut appelé. Après s'être préparé par « Confeſſion, Ieune et Oraiſon », il voulut bien intervenir près de la malade, soupçonnant le Diable d'être la cause de tout le mal. Il commença les conjurations rituelles : « Qui es-tu ? Parle. Je te l'ordonne au nom de Dieu. » Les assistants furent alors fort étonnés d'entendre Nicole, « ayant la bouche ouuerte comme à y laiſſer entrer vne noix, & ayant vn' enfleure au deſſoubs de la gorge, ou, à mieux vray dire, au deſſoubs du menton en la gorge, sans toutefois manier ou remuer les levres », répondre d'une voix bizarre : « Tu dis bien vrai, je suis le bon ange du défunt. » Le maître d'école, personnage d'une grande érudition, intervint : « Oui bien, mais ce n'est pas la propriété d'un bon ange de tourmenter les créatures pour le bien desquels Dieu l'a ordonné, ni d'entrer ainsi au corps d'icelles. » A quoi Nicole répondit : « Je ne suis pas dans le corps ; mais je parle seulement selon la permission divine, par la bouche de Nicole, que je tourmente au défaut que les voyages ne sont accomplis. » (1) La discussion se prolongea, et finalement le Diable fut convaincu d'imposture.

*
**

NICOLE EST POSSÉDÉE DU DIABLE

La situation devenait grave. Les Notables du pays se réunirent « deuant le ſieur Robert de Couſſy, seigneur en partie de Vreuin, grand Archidiacre de Laon, & Abbé de Foigny, & les premiers des habitants de Vreuin, et

(1) *Le Thésor*, Boulæze, p. 61.

cõclurent d'enuoyer à Velly, ville de l'Eueſché de Soiſſons, pour faire haſter de venir le vénérable Pere, de Vie, de doctrine & grace de preſcher fort bien renommé, Frere Pierre de la Motte, Religieux de l'ordre des Prédicateurs communément appelez Iacobins, qui ia eſtoit retenu pour preſcher l'Aduent à Vreuin ».

Le religieux arriva en toute hâte. Après avoir pris les instructions de Christophe de Héricourt, doyen du chapitre de Laon, après avoir dit la messe, il se rendit près de Nicole et interpella le Diable en latin. Celui-ci ne comprit-il pas, fit-il la mauvaise tête, ou bien — disons-le froidement, — Nicole, en brave fille de la campagne, ne comprit-elle pas le langage des clercs...? Le Diable ne répondit pas. Le saint homme, étonné d'un tel manquement au rituel, reprit ses objurgations en français. « Je te jure, cria-t-il en terminant, je te jure sur les saints évangiles que tu es un Diable ». Et jugeant sans doute qu'il n'avait pas été suffisamment entendu de tous, il ajouta : « Messieurs, désormais ne croyez autre chose, sinon que c'est un Diable qui possède ce corps ».

Nicole aurait eu mauvaise grâce à résister à de semblables suggestions. Interrogée peu de temps après le départ du religieux, elle répondit que son grand-père « luy auoit dict, qu'elle fiſt tout ce que le Religieux lui diroit ».

« Or, dit l'historien Boulæze, demeuroit-elle en la chambre de ſon pere, aſſiſe ſur vn petit lict, dreſſé contre la muraille, auprès du iambage de la cheminee ioignant le feu. Ou souuent on la voyoit deuenir roide, cõme une buſche de bois contre la muraille, ayant les yeux (comme dict eſt) ouverts, immobiles, deſquels toutefois vn chacun des aſſiſtants penſoit eſtre regardé : et les mains ſerrees quaſi touſiours tant eſtroittement, qu'ordinairement nul ne les pouvoit ouvrir, ſinon le Religieux ou autres preſtres, diſant : Au nom de DIEV, ie te commãde d'ouvrir cette main. Aucune fois la il laſchee à d'autres perſonnes. Mais

peu ſouvent. Revenue qu'elle eſtoit, le Religieux lui demãdoit ce qu'elle auoit veu ? Auquel elle reſpondit : I'ay veu mon grãd pere eſtẽdu à ma dextre, criant à mes aureilles cõme vue muſe à braſſi (c'eſt à dire Cornemuſe) me disant : qu'il eſt mon grãd pere, & ſi ie ne le cognois pas bien, me parlant de DIEV et de choſes bonnes, me diſant l'heure que ie feray malade & allegre, encores que l'horloge faille » (1).

Nicole, entendant répéter à tous les échos qu'elle était possédée, devint rapidement démoniaque : elle finit par apercevoir le Diable en personne, oubliant totalement son grand-père Joachim Vuillot. Le dernier jour du mois de novembre 1565, le malin esprit « qui touiours empeſchoit d'eſtre cogneu », apparut « à la façon d'homme noir et hydeux, diſant à la dicte Nicole : ne voyla pas vn beau & plaiſãt grãd pere ? Et ſouſdain la tranſporta par deſſus vne muraille, haute de quinze pieds ou enuiron... » (2). Ses parents, ne voyant plus Nicole, la cherchèrent de tous côtés. Après une longue perquisition, on finit par la retrouver dans une étable à pourceaux, couchée près d'une fosse, semblable à une morte. Quand Nicole put parler, elle dit qu'elle ne se souvenait de rien, sinon « qu'elle auoit veu cet hõme noir : & qu'elle ne ſçauoit qu'elle eſtoit devenue. Dont facilement on cogneut (!) que le Diable l'auoit emportee par deſſus les paliz & la muraille » (3).

Le Religieux Pierre de la Motte, afin de mieux réussir ses exorcismes « s'aduiſa d'enuoyer querir le liure du doyen d'Auesnes, premiere bonne ville du Hainaut, à sept lieues de Vrevin, pour mieux faire la conjuration ». Instruit par le livre, de la Motte conjura le diable pour savoir son nom,

(1) *Le Thésor*, BOULÆZE, p. 65.

(2) DE HÉRICOURT, p. 67. Nous est-il permis de dire que le témoin exagère un peu ?

(3) BOULÆZE.

et pour avoir la certitude qu'une multitude d'autre démons ne possédait pas Nicole. Après avoir bien tergiversé, le Diable répondit : « Je suis Beelzébuth : seul pour le moment je possède Nicole ». Le religieux, conformément aux prescriptions du rituel, fit à l'instant écrire ce nom sur plusieurs billets et les brûla à la flamme d'un cierge bénit (1). Puis, ayant revêtu ses habits sacerdotaux, et approché la Croix et le Saint Sacrement, il conjura à l'aide de tous les Noms de Dieu « Tétragrammanton, Emmanuel, Sabaoth, Adonaï », etc... Quand le Diable entendit tous ces noms pompeux, et surtout quand il vit approcher l'hostie, il s'agita furieusement dans le corps de la malheureuse Nicole. « Le ſecõd iour de Decembre, enuiron les neuf heures & demie du matin, elle ſe tourmẽta fort furieuſemẽt se leuant de deſſus ſon lict. Dont ſon mary la print : Et voyant qu'il n'eſtoit pas le plus fort & n'en pouuoit cheuir, crya à l'aide... A ce cry, deux hõmes qui paſſoient, entrerent & tous trois furent fort empeschez à la maiſtriſer. »

« Ce meſme iour ſur les ſept ou huict heures du ſoir elle demanda à boire. Et ſon mary verſa du vin en vn verre et de l'eau bénicte, par le conſeil de la mere grãd. Elle meiſt le verre à ſa bouche, & en auala. Mais le verre tenoit ſi fort à la leure qu'on ne le pouuoit auoir : comme s'il y euſt eſté attaché ou collé. Et ſoudain le col et la teſte ſe retirerent, & apparut auoir la gorge enflée, cõme auſſi l'eſtomac & le ventre... La face longue, large, de couleur rouge griſe perſe deuenant cõme la creſte d'un coq d'Inde tant ſubitement elle changeoit de couleurs. Les yeux troublez tantoſt enfoncez en la teſte, tãtot enflez hors la teſte, horribles à veoir. La langue longue, large et eſpaiſſe, tantoſt rouge, noire, perſe, tantoſt de diuerse autre couleur, tiree, ſ'allongeant iusques au menton,

(1) Cette coutume existe encore dans certaines régions.

quelquefois plus, quelquefois moins, tantoſt ronde et pliee en gouttiere ou cornet faict d'une oblie, ou de papier, et ſans le mouuoir, ne auſſi remuer les leures, elle manifestoit à quelques vns les choſes qu'ils pensoient les plus ſecrettes, entrelaſſant entre les choſes vrayes beaucoup de mensonges, blaſmant les preſents & abſens, ſe mocquãt de ceux qui auoient faict les pelerinages... »

Pierre de la Motte vit bientôt que la lutte était inégale entre lui et Belzebuth le prince des Démons, et qu'il perdait son temps. Il envoya dans toute la région des lettres pressantes pour demander du secours, à l'Evêque de Soissons, au Chapitre de Laon, et même à l'Archevêché de Reims.

Nicole ne fut pas longtemps sans apprendre la détresse du saint homme : elle sut en outre qu'on organisait des pèlerinages pour son salut. Le Démon qui était en elle se révolta, beugla comme un taureau, rugit comme un lion, poussa des cris, « tellement que quand la ſaincte hoſtie eſtoit montree soudain vous euſſiez vu la pauure Nicole deuenir enflee par le ventre & l'eſtomach, gorge, viſsage, yeulx & langue ». Après quoi elle se calmait, apparaissant alors aux assistants, avec un visage d'une réelle beauté, d' « un maintien agréable à tous & déuotement priant DIEV liſant en ſes heures. Mais le Diable reuenant & la poſſédant ſoudainement elle jetoit ſes heures à la teſte du premier, & principalement de ſon mary. »

On avait construit dans l'Eglise un « échafaud » sur lequel on la portait chaque jour. L'affluence du peuple était telle qu'il avait fallu surélever le lit sur lequel on exorcisait Nicole, afin que les regards de tous pussent atteindre le religieux tableau. Les hommes les plus forts de la ville se relayaient pour la porter. Après la cérémonie, on la ramenait chez ses parents, et dans ses moments de calme, qui duraient sept à huit heures, elle revenait comme d'un long évanouissement.

Le Diable, dit ce bon abbé Roger, avait rendu Nicole sourde, muette et aveugle, afin de l'empêcher de se confesser. Le maître d'école lui avait fait avouer pourquoi il avait pris possession de Nicole. Celle-ci, un jour qu'elle se promenait, avait perdu un chapelet. Quand elle revint à la maison, sa mère voulut le reprendre : « Que le Grand Diable te puisse emporter », s'écrie la mère en colère ! « Dès lors, dit Beelzebub, comme Grand Diable je l'ay prinse à moi. » — « Puisque tu m'as déclaré les causes de ton entrée, tu sortiras bientôt, dit le maître d'école. » — « Je t'en engarderai bien, car en sortant, je la laisserai muette, sourde et aveugle ». Ce fut le dernier mot du Diable, qui naturellement mit sa menace à exécution.

Le Père de la Motte eut alors l'idée d'approcher des yeux de Nicole la relique de la vraie croix. Elle vit aussitôt, ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver ; mais ce moyen ne devait pas avoir une efficacité de longue durée. En effet les désordres que le Démon causait chez la jeune femme ne faisaient que s'aggraver : déjà elle prenait des attitudes passionnelles dont l'impudicité, jointe aux paroles obscènes, jeta le trouble parmi les esprits religieux qui l'entouraient.

***

DERNIÈRES TENTATIVES D'EXORCISME A VERVINS

Au début du mois de janvier 1566, l'Evêque de Laon vint apporter le concours de son prestige et de son autorité à ses fidèles, dans une lutte où l'Eglise Catholique semblait considérer que son salut était quelque peu engagé. Monseigneur de Bours, prélat d'une haute importance,

ancien aumônier du jeune roi Charles IX, comte d'Anizy et pair de France, homme d'une haute intelligence et d'une vaste érudition, venait à peine d'arriver à Laon. Dès qu'il connut les ravages que le Diable faisait à Vervins, il accourut, revêtit ses habits épiscopaux, crosse en main, mitre en tête, et célébra la messe devant le peuple de Vervins. Nicole assistait à la cérémonie, couchée sur un lit derrière le grand autel. Depuis les fêtes de Noël, elle ressentait « des douleurs non accouſtumez » et s'était mise à « ſe complaindre & perdre aucunement ſon appetit, qui auparavant luy eſtoit revenu par la frequentation de la viande ». La relique de la vraie croix, qui pendant six ou sept jours l'avait facilement exorcisée, n'agissait plus sur elle.

« Après la meſſe et que les gardes auoient eu fort grand peine d'apporter la Demoniacle de derrière le grand Autel, & la mettre devant, le Reverent pere Eueſque faiſant la coniuration, commanda au diable de luy dire ſon nom, la multitude de ſes compagnons & que preſentement il ſortit du tout. Le Diable reſpondit : Qu'il eſtoit nommé Beelzebub, qu'ils eſtoiẽt dix-neuf et que le lendemain ils ſeroient vingt : Et que vrayment ils ſortiroient du tout pour luy : Mais pas encores, Ne là (1). »

L'Evêque, fort embarrassé, présenta la Croix et l'Hostie. Le Diable abandonna Nicole pour quelques instants ; mais il revint si souvent, qu'en une heure il posséda cette pauvre fille plus de cinquante fois. Il fit si bien que le religieux dut aller consacrer de nouvelles hosties, car la malheureuse avait reçu toutes celles qui avaient été consacrées à la messe, le matin. Le diable se moquait effrontément de l'Evêque : « Si tu ſçauois le lieu où ie dois ſortir, & les choſes qu'il faut faire deuant, ie ſortirois poſſible devant douze iours. » Alors, « se ſouuenãt qu'il auoit dict à l'Eueſque : Que

(1) Boulæze, p. 100.

de vray il ſortiroit pour luy : mais non pas encore, Ne là : ils cogneurent aſſeurément qu'il leur faloit changer de lieu, & deliberement, concluret & arreſterent de la faire rapporter chez son pere. » Enfin, l'évêque regagna sa ville, et plus tard, il fut décidé « auec les parens, & mary de ladicte Nicole, pour la mener à noſtre Dame de Lieſſe, diſtante de Laon de trois Lieuës ».

Cependant les Protestants, qui étaient en assez grand nombre à Vervins, pensèrent qu'eux aussi pourraient obtenir un succès près de Nicole Obry. Le Diable, d'ailleurs, parlait souvent de « ses amis, ses enfants, ses serviteurs qui faisaient bien ses volontés », et comme les Protestants, qui croyaient à ses méfaits autant que les Catholiques, ne voulaient pour rien au monde passer pour ses amis, ils offrirent leurs services. D'autre part, les Catholiques voyaient dans la vertu que l'hostie avait de calmer les crises de Nicole, une affirmation divine de la vérité de la transsubstantiation. Les Protestants espéraient donc, en délivrant Nicole, montrer combien l'argument des Catholiques était peu solide. Mais tandis que les Catholiques faisaient tous leurs efforts pour « exorciser » la jeune femme, les Protestants se contentaient d'espérer le miracle de la bonté divine. L'un d'eux essaya bien de discuter avec le Démon, mais comme celui-ci parlait par la bouche de Nicole, et que celle-ci, depuis des années avait été élevée dans la haine des huguenots, ledit Démon ne voulut rien entendre et congédia le malheureux disciple de Calvin : « Me penſes-tu chaſſer avec ces plaisantes chansons (1) que i'ay aydé à compoſer ?... Ie prie Lucifer qu'il... la (2) tienne touiours en ſes liens comme il le fait ! »

Les Protestants se retirèrent passablement émus —

(1) Les cantiques que chantaient les huguenots.

(2) Nicole.

si l'on en croit les historiens du temps — d'avoir assisté aux contorsions de Nicole. Ils « veirent la demoniacle hideuſement eſgarouillee, & l'ouïrent faire horribles & epouvantables cris & hurlements, eſtant preſque renverſee en cercle les pieds à la teſte, le ventre eſleuée, & tenue de plusieurs. Et puis deuenir muette, aueugle, & ſourde, horriblement treſſaillant : Et ietter diuers & épouuentables ſouſpirs, & telle demeurer. Auſſi s'efforcerent ils de lui ouvrir les yeux. Mais il ne ſut en toute leur force. Finalement, ils la veirent communier & ſenſiblement à la receptiõ de notre Createur redevenir libre en tout. »

Ces succès devenant de plus en plus difficiles, le nombre des diables qui assiégeaient Nicole augmentant de jour en jour, le départ pour Liesse fut décidé.

***

NOTRE-DAME DE LIESSE

Le vingt-deuxieme de Ianuier (1), iour de ſainct Vincent, enuirõ les cinq heures du soir » (2), le religieux et le maître d'école allèrent chercher à l'église quelques hosties consacrées ; puis, ayant déposé Nicole sur une charrette recouverte d'un drap, ils partirent de Vervins « auec la mere, le mary, l'oncle & le chartier » pour « aller au giſte à Noſtre Dame de Lieſſe ». Sur le chemin, dit Boulæze « quand la pauurette eſtoit poſſedee & delaiſſee muette, aueugle & ſourde, les cheuaux eſtoient bien par le fouët

(1) D'après Héricourt.

(2) Neuf heures du matin d'après Boulæze.

contraincts de tirer de toute leur force, & ſi alloient peu, encores qu'ils en ſuaſſent. Mais ſoudain qu'elle avoit reçeu noſtre Seigneur, ils ſembloient voler ».

Au bout de quelques heures de marche, la petite caravane rencontra un jeune homme qui s'offrit à la guider, ce qui fut regardé comme une attention du ciel (garçon ou ange, dit Boulæze). Le soir, après avoir traversé un pays marécageux et presque sans chemins, on arriva à Pierrepont, où l'on pensa s'arrêter, pour essayer les vertus curatrices des Reliques qui se trouvaient dans l'église. Mais la nuit tombant fit prendre aux voyageurs la résolution de gagner Liesse le soir même. Ils couchèrent dans une hôtellerie « où pour enſeigne pendoit l'Image de Sainct Martin ».

Le lendemain eut lieu une grande procession, à la suite de laquelle le Religieux (1) commanda au diable de sortir du corps de Nicole. Belzebuth répondit : « Non feray pour toy ». Alors le religieux lui montra la croix « et par noſtre Seigneur Iesvs-christ eſtant en la Saincte Hoſtie, luy commanda de sortir ». « Lors la Demoniacle avec ſes accoutumees laydes mines, & grimaces, fort enflee, branſlant la teſte, commença à ouurir la bouche & la gorge (tellement & tãt largemẽt que le Religieux nous a ceſtifié, auoir veu dedans la gorge, voire dauantage, les parties nobles dedans l'Eſtomach, (!) & que dedãs elle eſtoit toute rouge).

L'hostie la calma encore. Puis on la porta à son logis, où elle fut de nouveau possédée : on la retrouva « le viſage rẽuerſé contre le lict au dãger d'eſtre eſtoufee, & ja eſtoit toute en eaue ». On lui donna le Saint Sacrement, « duquel elle reuint, & ſe porta bien, excepté le bras feneſtre. »

Pourtant vingt-six Démons sur trente étaient sortis de la possédée, témoignant de leur fuite en arrachant trois

(1) Il doit toujours s'agir du P. de la Motte.

ardoises au toit de l'Eglise et deux branches de sapin au jardin du trésorier. Mais tous les efforts du Religieux

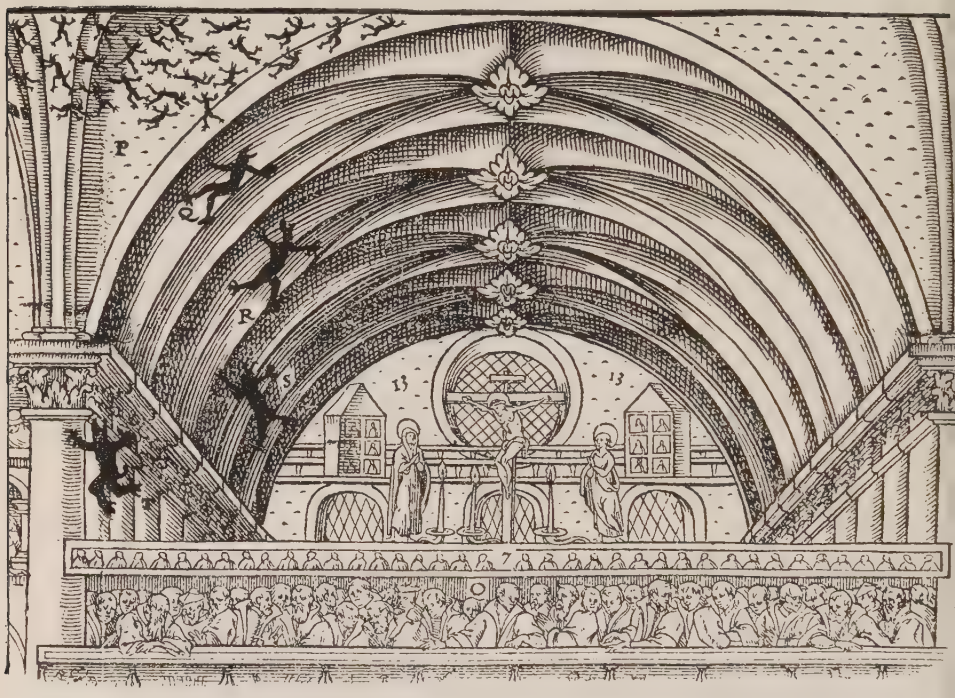

Cette figure n'est qu'une partie de l'image qui figure en tête du livre de Boulæze, et qui synthétise toute l'histoire de Nicole. Quoique les voûtes figurées ici soient celles de la Cathédrale de Laon, on peut y voir à la lettre P « de trente diables doncques le précieux & tout VICTORIEUX CORPS DE DIEV en chaſſe vingt-ſix à Noſtre Dame de Lieſſe. »

Q, Legio, partira à Pierrepont.

R, Astaroth ; S, Cerberus ; T, Belzebuth, ne seront chassés que plus tard.

restèrent vains devant l'entêtement de Belzébuth et de trois autres diables, qui refusèrent obstinément d'abandonner Nicole. Sans doute celle-ci, connaissant les hon-

neurs épiscopaux, rêvait-elle d'ajouter à sa gloire les pompes d'une grande cérémonie dans la cathédrale de Laon ? Cela est fort possible, car Belzébuth prévint sans ménagements le P. de la Motte : « Quand tu ſerais ici iusques minuit, voire cens ans, il n'en ſortira plus un ſeul ; ne te contentes-tu pas d'auoir chaſſé vingt-six Diables pour un jour ? Il en faut pour ton Eueſque. »

Dès le lendemain, le Religieux écrivait à l'Evêque de Laon pour lui faire connaître les propos du diable, et pour lui annoncer l'arrivée prochaine de Nicole et de toute sa suite.

Sur le chemin de Laon, à Pierrepont, par la vertu des reliques de Saint-Restitue, on expulsa encore un Diable nommé Legio, qui, en s'enfuyant, brisa quelque peu les tuiles du clocher. Il ne restait plus enfin que trois diables plus tenaces que les autres, Belzébuth, Astaroth et Cerberus. Le jeudi 26 janvier, les voyageurs arrivaient à Laon, à l'hôtellerie des Pourcelets, après avoir rencontré l'abbé de Saint Vincent et une nombreuse assemblée de clercs et d'hommes d'armes, venus au devant d'eux sur la route, pour les protéger contre les attaques toujours redoutées des Huguenots, qui n'ayant pu délivrer Nicole par la vertu de leurs cantiques, parlaient déjà tout haut de « tromperie » et d' « abus ».

*
**

LAON

Nous insisterons peu sur cette période de la vie pathologique de Nicole Obry. Nous aurons à nous en occuper longuement dans un autre chapitre, quand nous en arriverons à étudier les témoignages médicaux relatifs aux séances d'exorcismes organisées par le clergé.

La cathédrale de Laon fut pompeusement ornée pour la circonstance. On installa un vaste « échafaud » au milieu de la grande nef, sur lequel on devait hisser la démoniaque, afin que le peuple ne perdit aucun détail des cérémonies qui allaient se succéder. L'Evêque de Laon, Jean de Bours, ne voulut laisser à aucun de ses prêtres l'honneur de combattre le Prince des Ténèbres : il décida d'officier lui-même.

« Le Vendredy vingt-cinquieſme iour de Ianuier, des Pourcellets la Demoniacle fut portee à l'Egliſe Cathedrale dediee à DIEV au nom de la vierge MARIE. Où Monſeigneur l'Eueſque, comme il auoit ià faict à Vreuin, commença d'adiurer... ſur le Nom & multitude des Diables qui poſſedoient ce corps. Le Diable reſpondit qu'ils eſtoient trois, Aſtaroth, Cerberus & Beelzebub. Et finablement l'Eveſque preint le Sainct SACREMENT de l'Autel. Devant lequel on la veid s'elancer en l'air horriblement tourmentee & difforme, & muglant incrediblement, & puis devenir royde & dure comme une barre de fer, pierre ou marbre. Mais l'Eueſque luy appoſant ſur la leuvre le précieux CORPS DE DIEV, elle le receut, & avec iceluy toute ſanté de corps & d'ame, excepté le bras gauche ».

Devant les résultats peu encourageants de cette séance d'exorcisme, il fut décidé qu'on recommencerait. En effet, chaque jour on devait essayer contre le Démon la puissance des nouveaux exorcismes.

Comme les huguenots continuaient à traiter d'imposture et de mensonges tous ces faits dont ils ignoraient la nature, maitre Claude Du Mange, lieutenant civil de Laon, pour couper court aux médisances, offrit de faire surveiller Nicole continuellement, par des personnages des deux cultes. Les médecins choisis dans ce but furent maitre Loys de Heue, catholique, maître Quentin Le Moyne,

huguenot : le chirurgien, maître Claude Le Roy, plus maître Pierre Muyau, catholique, et Iehan Carlier. Ils étaient assistés de bourgeois, appartenant également aux deux religions.

Les médecins firent leurs rapports : nous les publierons plus loin, *in extenso*. Nicole eut des accès de fureur terribles, pendant lesquels les médecins qui la gardaient expérimentèrent tout leur savoir. Leurs moyens, violents pour la plupart, restèrent sans effet. Un jour, un huguenot proposa bien à Louis de Heue, de donner à la patiente une hostie non consacrée ; le médecin catholique s'y refusa : l'hostie sainte seule fut autorisée. Regrettons-le.

Dans toutes ces attaques, le malin esprit ne cessa de s'agiter, de causer, de se moquer, et répondit avec plus d'à propos que jamais aux questions qui lui étaient posées. Il parla presque latin, appela l'évêque « *ma coquille* », à cause de la forme de sa mitre, ou encore « vilain papaud » ; traita l'abbé de Saint Vincent de « fils de Ribaude » et raconta sur les gens de la ville des histoires fort méchantes, qui se trouvèrent souvent être vraies. L'Evêque brûla solennellement à la flamme du cierge bénit les noms des diables, la gorge de Nicole s'enfla, elle poussa des cris de bête sauvage. Heureusement toutes ces épreuves furent couronnées de succès : Astaroth était enfin expulsé !

« On peut remarquer, dit M. le Dr Penant, que les violents accès se produisaient chez notre possédée chaque fois qu'on l'emportait à l'Eglise, ou lorsqu'elle était soumise à une conjuration » ; de sorte que les exorcismes répétés auxquels elle était assujettie ne faisaient que provoquer les attaques au lieu de les calmer.

Le Dr Penant ne se doutait probablement pas qu'il énonçait là une théorie qui se trouve depuis les travaux de Babinski applicable à toutes les hystériques. Nous y reviendrons plus loin.

Les médecins qui examinèrent Nicole avaient très bien

remarqué que le bras gauche se paralysait et s'anesthésiait ; ils avaient même été fort effrayés, un jour qu'elle était tombée en léthargie « pis que morte ». L'hostie l'avait encore rappelée à la vie. Il faut reconnaître que les catholiques, ne sachant pas que leur cliente était suggestionnable au plus haut point, étaient sincères dans leurs opinions. De leur côté les protestants, qui niaient le miracle, ne pouvaient guère, puisque l'hystérie n'était pas connue à cette époque, expliquer ce cas bizarre autrement que par la supercherie.

Ils réclamèrent une seconde expertise, et l'obtinrent d'autant plus facilement que le lieutenant civil, un de leurs dévoués amis, espérait autant qu'eux que la victoire leur reviendrait sur le démon, et que la lutte entre les deux partis — le mot n'est pas trop fort — s'apaiserait ainsi. Cependant il commençait à sentir sa patience à bout ; il alla aux *Pourcelets* où il invectiva la mère de Nicole, son père et son mari : « Pourquoy ils eſtoient venu à Laon, plutoſt qu'autrepart ? Et ſi DIEV n'eſtoit auſſi puiſſant pour chaſſer le Diable à Vreuin qu'audict Laon ? Et ſi l'Eueſque les auoit mandez, ou incitez de le faire ? Et qu'ils eſtoient cause d'emouuoir le peuple. » Il ajouta « qu'elle n'eſtoit pas bien logee, & que trop de gens alloyent voir ſa fille. Parquoy elle n'auoit point bō repos, & qu'il vouloit la mettre en une bonne chambre » ...« Incontinent le lieutenant commanda à Loys Pierret, mary de ladicte Nicole, de porter sa fēme où il lui diroit. »

Le lieutenant, qui n'était pas un méchant homme, autorisa la mère de Nicole à accompagner sa fille. Mais dès que l'Evêque connut ce qui s'était passé, il s'indigna, fit avertir le Doyen et l'Official. On se mit à rechercher la pauvre Nicole, qu'on retrouva en prison, dans la Tour du Roi.

On la fit veiller par le médecin huguenot Carlier qui bientôt eut l'occasion de se persuader que c'était bien un

diable qui possédait Nicole, car il « en eut l'experiẽce par vu Duel faict entre eux deux, à grands coups de poing ». Et, chose merveilleuse, aussitôt après ce pugilat, on eut l'occasion de trouver sur les draps « vne petite beſte noire, auec reuerẽce sẽblable à vn fouille-merde, coulant le long du cheuet, et bien aperceüe par ledict medecin. Carlier avait bien eu l'idée d'affirmer que c'était « une

Sur cette figure est représentée l' « eſcarbotte » trouvée sur le lit de Nicole. En face, c'est la mouche à vers ; forme sous laquelle le diable s'était déjà montré à Vervins. Enfin, au dessus, une hostie.

ordure, cheutte du ciel du lict, ſ'efforçeant en faire cheoir d'autre. Ce qui n'aduint. » Il fut donc convenu entre les assistants, que la petite bête noire, « l'eſcarbotte » trouvé sur le lit, ne pouvait être que le diable sorti de Nicole. Comme celle-ci semblait à ce moment même anéantie et tranquille, ou décida qu'il était impossible qu'il en fut autrement.

Peu de temps après, un accès de fureur s'empara de la patiente. Jean Carlier, déjà quelque peu ébranlé dans ses convictions, mais s'étant bien promis de découvrir la

« fraude et le jeu industrieux » tenta de maintenir Nicole. Ce fut en vain. Celle-ci se jeta en bas du lit, courbée en cercle, la tête aux pieds, etc... Le chanoine Despinoy, qui assistait à cette crise, parvint seul à la recoucher. Pendant qu'elle s'apaisait un peu, Carlier lui versa dans la bouche une liqueur rougeâtre et puante : aussitôt le corps de Nicole devint noir et insensible. « Partant elle s'eſcria en ces mots : Ieſus Maria, qu'eſt-ce qu'on m'a donné ? Ie bruſle, ie bruſle. Et ce diſant, elle vomit en une eſcuelle profonde. Ce qu'elle auoit vomy fut ietté au feu. On ne s'aduiſa de garder le vomiſſement pour cognoitre la compoſition de ladicte liqueur rouge. » Carlier prétendit alors que c'était une simple convulsion ; mais devant la protestation qui s'élevait déjà, il prit la résolution de se retirer sans bruit. Son confrère catholique, invité à soigner Nicole, se récusa, alléguant simplement « *quod ignorat medicina, non curat.* » Cette séance, fort orageuse avait au moins eu pour résultat de convaincre le lieutenant qu'il s'agissait bien d'une possession.

A la nouvelle de la confusion du lieutenant, il y eut parmi les catholiques une joie énorme, délirante. L'Evêque de Bours, rempli d'allégresse, fit sonner les cloches et le carillon de la cathédrale à toute volée, puis il somma le lieutenant de remettre Nicole Obry en liberté. Claude Dumange, déjà fort ému par ce qu'il avait vu, n'osa pas faire grand résistance : il donna l'ordre de laisser enlever la prisonnière.

Malgré tout ce bruit, rien ne changea dans l'état de la possédée. Comme par le passé « chaque fois qu'on la portoit à l'Egliſe, ou aux proceſſions, c'eſtoit lors la couſtume du Diable y reprendre ſon habitation ».

Le lendemain de sa sortie de prison, Nicole fut reportée à l'Eglise « debilitez comme de la mort ». Pendant la messe, l'Evêque monta sur l'échafaud où on avait à nouveau déposé la possédée. Il demanda au Diable ce qu'il

avait fait la nuit précédente : celui-ci répond : « Ne le sçays-tu pas bien ? I'ay eſte en la priſon du Roy, en vne chambre ſus les Eſleuz, où le lieutenant eſtoit, & le sçait bien, & maiſtre Iean Carlier auſſi, qui a donné une méde-

Nicole à sa sortie de prison, est ramenée en grande pompe à la Cathédrale de Laon, revenant « comme de la mort » pour aſſister à la Proceſſion. »

cine à ceſte ribaulde, que il luy auoye aydé à faire... Elle eſtoit biẽ compoſee pour faire mourir plus de cent perſonnes : dedans laquelle il y auoit huict grains d'antimoine, laquelle n'auoit point été lauee, de l'eau d'yſope, de l'eau-de-vie, de l'eau de Romarin, de l'huille de petrolle, qu'il diſoit venir de Rome ».

Nicole avoua aussi qu'elle n'avait pas pris toute la liqueur pour « rompre l'entrepriſe dudict Carlier. Monſieur

de Laon dict : O ie voy que tu n'es qu'vn menteur : Le Diable répond. Ouy mais ie dy vray quelquefois, quand il m'est commandé, & que i'y ſuis contrainct. Et quand ie dis la vérité, ie l'emprunte ».

On ne prêta d'ailleurs aucune attention à ces paroles. Les protestants baissaient trop bas la tête pour n'avoir pas renoncé à trouver le mot de l'énigme. Cependant la lutte n'avait rien perdu de son âpreté ; si les protestants n'osaient plus parler si haut, les catholiques, eux, manifestaient leur arrogance de la façon la plus éclatante. Quant à Beelzébuth, il tenait bon : « Ie t'aſſure, dit-il à l'Evêque, que ie ne ſortiray poinct icy. Par le sangbieu non feray. L'Eueſque demande : où eſt-ce dõc que tu ſortiras ? Il répõd : en ce grand bordeau. »

C'est ainsi qu'il nommait la cathédrale de Laon, au grand désarroi de ces saints hommes qui faisaient pourtant de leur mieux pour l'intimider. Les faits allaient avoir une plus grande influence. Les protestants, ne pouvant plus rien espérer de l'enquête que faisaient les médecins, portèrent plainte au gouverneur de l'Ile-de-France, François de Montmorency. Celui-ci, quoique digne fils d'un père qui s'honorait du titre de « premier catholique de France », et dont la devise était : « Dieu et le Roi », craignant des troubles sérieux, envoya à son lieutenant général une lettre un peu froide, dans laquelle il lui demandait impérieusement d'intervenir. (1) Le clergé de son côté, commençant

(1) *Miſſive de Monsieur de Montmorency aux officiers de Laon. — A Meſſieurs les Lieutenant General, particulier, conseillers, procureurs & advocats & officiers du Roy au siège présidial de Laon.*

Meſſieurs, après que i'ay entendu la plaincte que l'on m'a faicte d'vne ieune femme de Vrevin, que l'õ dit eſtre poſſedee des malings Esprits, qui a eſte enuoyée depuis cinq ou six iours en voſtre ville de Laon : où ie scay que l'on vous a faict remonſtrance de la grande apparence qu'il y a, que ce soit quelque farce, & ieu industrieux qui se ioue ; parce que à toutes heures parmy ces demonſtrations de fureur, elle meſle des brocards contre les preſens et contre les abſens.

à s'apercevoir qu'il serait difficile de continuer à lutter longtemps encore contre le Démon, prit la ferme résolution d'en finir à tout prix. Monseigneur de Bours, qui avait déjà maigri considérablement à la suite des jeûnes auxquels il s'était soumis, se mit à jeûner de plus belle. Puis il fixa au vendredi 8 Février son dernier exorcisme.

*
**

HÉROÏQUE TENTATIVE

De nouveau, on prépara la Cathédrale de Laon pour recevoir de nombreux spectateurs. L'échafaud de Nicole fut surélevé, et une galerie de bois construite au-dessus de celle qui existait déjà. « Pour ce que mauuaiſes gens ſe mettoient ſous la premiere auec caniuets et longs poinçons & eſpingles picquaient ceux de deſſus. » Tant il est vrai que l'âme des foules reste la même à travers les siècles !

Chose qui pourroit bien tendre à quelque conſequence pernicieuse. Et ayant eſte bien adverti de la conniuence & de la negligence dont vous auez oſer sur les remonſtrances qu'on nous en a faicte, ie vous ai bien voulu faire la presente et vous dire que vous ayez à vous employer ſi bien chacun en ſon droict, loy & ſelon sa charge, à maintenir le repos que lçauez que le Roy a eſtabli entre tous ſes ſubjects, que par telles mimes et mysteres il n'arriue aucun trouble en voſtre dicte ville. Dont en ce cas vous pouuez vous aſſurer de me demeurer reſpondans, & m'en prendray ſi bien à vous que d'autres y prendront exemple. *Ce n'est la façon de guerir ceux qui ſont malades de furie, de les mettre en ſpectacle à tout le monde* : mais de les mettre en lieu de repos & vſer sainctement des coniurations en tel cas accouſtumes. I'en ecris à Monsieur de Laon, qui comme il m'aſſure s'y emploiera diligemment, comme ie vous prie faire chacun de vous en ce qui est de vos charges. & tenir la main à ce que tous ceux de voſtre ville puiſſent viure en paix ſuiuant l'Intention du Roy. A tout ie supplie le créateur qu'il vous ayt, Meſſieurs en ſa saincte et digne garde. De Paris le dernier iour de ianvier 1566. Voſtre entièrement bon amy.

F. de Montmorency.

Avant la grande cérémonie, on essaya encore quelques conjurations. Le lundi 4 Février, Nicole ayant été portée derrière le chœur, se mit à parler beaucoup. L'Evêque, averti, vint trouver la pauvre fille. Après le sermon et la messe, il commença la conjuration : « Ton nom ? — Beelzebub. — Quand sortiras-tu ? — Je ne sortirai point... Ah ! Ah ! j'ai gagné deux jours ! En effet, chaque fois qu'on essayait de le chasser, le Diable promettait de sortir bientôt. Puis, sans doute parce qu'il trouvait intéressant de discuter avec les naïfs prélats, il reculait subitement la date de sa retraite.

Mais la lettre de M. de Montmorency, conçue en termes énergiques devait faire plus pour chasser le Démon, que tous les exorcismes de l'Evêque. Beelzebub avait bien essayé de la faire passer pour un faux ; mais ce mensonge n'ayant trouvé nul écho, il calcula qu'il pourrait s'amuser quatre ou cinq jours encore aux dépens de son trop consciencieux exorciseur.

« J'ai encore gagné un jour ! » s'écrie le Diable le lendemain. Mais monseigneur de Laon se fâche. « Or ça, il te faut ſortir. Le Diable reſpond, ouy dea ſi tu n'auois point dîné ? Et viença, ma cocquille, ne ſçais tu pas bien qu'on ne chaſſe pas vn Prince de Diables, comme moy, après Diſner ? « L'évêque se redressa sous l'injure « Ie n'ay poinct tant diſné, que je ne te face bien ſortir ». Le Diable avait d'autres tours à jouer : « Mais ie ne ſortiray point, car tu n'es point confeſſé ». L'Evêque se fâcha tout à fait : « Tu as menty ! Ie ſuis confeſſé ». Mais le Diable : « Quelle confeſſion as-tu fait ? Elle n'eſtoit que generalle ? Viença, ma cocquille, me penſes-tu ainſi chaſſer ? Tu n'es pas accompagné comme un Eueſque, pour penſer me chaſſer... Où eſt le Doyen et ton Archidiacre ? Où eſt le Procureur du Roy ! Où ſont les Aduocats du Roy ? Où ſont les conſeillers ? Où eſt le Greffier ? ».

Bref, Beelzebub devenait extrêmement exigeant. Son ironie s'étendait même jusqu'aux pratiques de l'exorcisme. Quand l'Evêque brûlait son nom, il s'écriait en riant : « O ma cocquille, tu ne bruſle que du papier ». Et horreur suprême, non seulement il déversait son ironie sur les princes de l'Eglise, mais voilà que le corps du Christ lui-même ne l'intimidait plus !

Le bon Evêque, — dernière ressource — voulut lui présenter l'Hostie sainte. Le Diable répondit qu'il ne craignait pas IEAN LE BLANC ! Puis il se mit à s'agiter et à danser comme jamais il ne l'avait fait, crachant au visage d'un chanoine, invectivant l'Evêque en l'appelant toujours « ma Coquille ». Le peuple lui même en fut indigné. Les uns disaient : « le Diable ne sortira que pour Monseigneur de Reims », d'autres allaient plus loin : « Il faudra le mener devant le Roy, le Parlement de Paris, ou peut-être bien ne cèdera-t-il que devant le Pape ».

Il n'est pas possible de croire « cõbien ce iour il eſtoit uenu de peuple en ceſte ville (1) pour voit la deliurance & dechaſſement de ceſte ennemy de nature. » Car le grand jour était venu, où le diable avait promis de laisser Nicole en paix. L'Evêque se présenta à l'Eglise suivi de tous les dignitaires ecclésiastiques ; tous avaient revêtu le costume des plus brillantes cérémonies. Toutes les autorités civiles avaient tenu elles aussi à assister à cette fête. Le peuple se pressait dans la cathédrale, sans distinction de religion. Car les huguenots avaient voulu qu'une place leur fut réservée, afin qu'ils pussent monter la garde. Ils avaient entendu dire en effet que, quand le grand cierge placé devant le Jubé s'éteindrait, Nicole serait délivrée. Pour éviter toute fraude, ils brisèrent le cierge qui avait été préparé, et le remplacèrent par un autre, qu'ils avaient apporté. Pour

(1) DESPINOY, p. 426.

éviter, en cas de tumulte, d'avoir le dessous, ils avaient écrit au Sieur de Genlis.

Celui-ci était arrivé à Laon « auec cent ou six-vingt cheuaux, tous eſquippés de piſtolles, tant deuant que derrière ». Ils logèrent à l'abbaye de Saint-Jean. Là, de Genlis apprit « que les preſtres eſtoient les plus forts, qu'il y auoit quatre-vingt chanoines de la grande Eglise, leſquels eſtoient tous en leurs maiſons, garnis de corselets, Harquebuzes, Piſtolles & aultres baſtons. Que chacuns deſdicts chanoines auoient en ſa maiſon de sept à huit hommes bien embaſtonnez ; ce que donna telle frayeur aux gens & à la ſuite du ſieur de Genlis que toute la nuit ils furent ſous leurs gardes ». La peur fut plus forte que leur courage ; ils repartirent tous le lendemain.

La cérémonie commença : Nicole était fort agitée : beaucoup plus que de coutume. Si l'on en croit un des témoins (1) le Diable se montra « plus hideux & formidable que iamais, & plus offenſa la pauure femme, que de couſtume, luy faiſant aſprement croſſer les oz, eſtant en continuel mouuement d' vn furieux regard, les yeux eſtincellents, fort ouuers, uirant ça & là, la teſte torſe de trauers, le col allongé & tournoyant pour eſtre veu de toutes parts, en telle figure que les peinctres la façonnent, les cornes exceptees, auuec mugiſſement, & hurlement.

Quand le peuple vit Nicole dans un état aussi épouvantable, une émotion terrible s'empara des milliers d'êtres (2) qui, dans l'espoir d'un miracle, se pressaient dans la nef de l'église. Et l'on se ferait difficilement à notre époque, une idée exacte de l'état d'esprit de ces hommes et de ces femmes, venus tous là, avec leur foi naïve, comme à l'exécution d'un coupable d'horribles forfaits. Il y avait parmi ces spectateurs, des huguenots, qui étaient restés

(1) De Héricourt, p. 432.

(2) Plus de vingt mille d'après Boulæze qui exagère certainement car il est peu probable que la cathédrale de Laon ait pu contenir tant de monde.

debout, le chapeau sur la tête. Ce ne fut qu'un cri : « A genoux ! Chapeau bas ! » Les huguenots, croyant à un traquenard, essayèrent de se sauver. Quelques arquebusiers amenés par l'abbé de Saint-Vincent calmèrent le tumulte.

Au moment où, solennellement, l'évêque invoquait Dieu, conjurant le démon de sortir, Satan se sauva, sous forme, disent les témoins, d'un nuage de fumée qui enveloppa les tours de l'Edifice ; au milieu du tonnerre et des éclairs. Nous leur laissons toute la responsabilité de leur récit. Leur émotion fut sans doute la cause des quelques exagérations ou enjolivements qui parfument leur récit.

Ajoutons seulement que le Diable avait oublié de souffler le cierge que gardaient toujours les huguenots incrédules. Nicole s'agenouilla, fit le signe de la croix de son bras délivré. Puis, levant les deux mains, elle les frappa pour applaudir à sa guérison, et se jeta parmi le peuple, qui pleurait d'émotion. Une joie immense s'empara des catholiques, qui remercièrent le ciel par des processions qui durèrent neuf jours. Un chanoine de l'époque fit construire un monument dans l'église de Laon, dont il est souvent parlé dans le livre de Boulæze. Nous ne l'avons pas retrouvé. Seule la gravure qui figure en tête du livre de Boulæze peut nous en donner une idée (1).

*
**

LES VOYAGES DE NICOLE

Si Nicole Obry était délivrée du Démon, elle était loin d'être guérie. C'est ce que l'abbé Roger, confiant dans le miracle opéré à Laon, appellera la « longue et douloureuse convalescence » de Nicole, qui consistera en « mystérieuses

(1) Suivant Jovet, la gravure n'est que la reproduction de ce monument. Nous l'avons placée en tête de cette étude.

défaillances » que Bourneville dans ses remarquables études, a si bien dénommées les attaques syncopales de l'hystéro-épilepsie, nom que Pitres leur a conservé. Il faut reconnaître qu'après de pareilles épreuves, après une période de surexcitation ayant duré des mois, après ces longues et brutales expériences faites « par le fer et par le feu », la pauvre fille avait besoin de quelque repos.

Nicole aurait dû retourner à Vervins ; mais ce projet lui souriait peu. Portée en triomphe comme elle venait de l'être, visitée par les plus hauts dignitaires de l'Eglise, de la Noblesse et de la Magistrature, examinée par plusieurs médecins, encensée par tous les catholiques — et titulaire d'un miracle, après tout ! — elle se voyait sans joie retourner au pays natal et vivre simplement dans l'échoppe de son mari.

Sa santé d'ailleurs n'était pas brillante. Le 9 février, c'est-à-dire le lendemain du miracle, elle fut prise d'une de ces faiblesses dont nous parlions plus haut. Trois médecins furent appelés d'urgence « à ſçauoir messieurs de la Roche, de Muyaul & de Heue, trois des plus ſçauans, gens de bien & fort Catholiques. Voyant la patiente, la tatterent, dirent n'y trouer de pouls : ordonnèrent luy mettre du deſſus de ſirop en la bouche. L'vn diſoit qu'elle eſtoit offenſée de la poïson que maiſtre Iehã Carlier lui auoit donnée en la priſon. L'auſtre diſoit que la maladie prouenoit, à cauſe des agittations et mouuements inestimables que ce corps auoit eu, faicts & endurez pendant la poſſeſſion ». Somme toute, peu d'accord entre ces médecins consultants. Ce n'est pas là d'ailleurs une chose bien extravagante : elle peut se produire encore de nos jours. « Monſieur de la Roche, comme le plus expert & le plus ancien, dict à Monſieur de Laon qui y aſſiſtoit auſſi : Monſieur ie vous aſſeure, que nous perdons noſtre Latin en ceſte maladie » (1).

(1) Despinoy, p. 475.

Le seul avis auquel tous se rangèrent d'un commun accord, c'est qu'il fallait lui administrer de suite l'extrême onction, si toutefois Nicole avait la force de vivre jusque là. Heureusement pour la malade, ce sacrement eût sur elle la même action que la communion. Ses forces revinrent immédiatement, elle se fit porter à l'Eglise où Monsieur de Laon disait la messe ; elle communia et se trouva tout à fait bien.

Cependant la maladie suivait son cours, et Nicole ne recouvrait la santé que le matin, à l'église. Tous les jours on l'y conduisait, et ce perpétuel va-et-vient dans la ville continuait à alimenter la discorde entre catholiques et protestants. Ceux-ci se plaignirent à M. de Montmorency, qui, soutenu par Louis de Condé, gouverneur de la Picardie, intima l'ordre à Nicole et à ses parents, de quitter la ville dans les trois jours. Défense était faite aux habitants de Laon de la loger.

Les parents de Nicole essayèrent bien de refuser d'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus ; mais l'arrivée du prévôt des maréchaux de Senlis et de quelques cavaliers leur fit entendre raison. Accompagnés de nombreux pèlerins, ils quittèrent la ville le 18 Mars, pour retourner à Vervins. Mais il fut décidé que Nicole s'arrêterait au couvent du Sauvoir, situé au bas de la colline de Laon, — « selon que ma Dame l'Abbeſſe dudict lieu l'auoit inuitée à l'aller veoir ». Cette abbesse se nommait Jacqueline de Châtillon : elle avait le plus grand désir de posséder Nicole quelque temps dans son couvent.

« Ledict iour de Lundy dix huictieſme de Mars, au diſner chez mondict ſieur le Commandeur fut conclud que Simon Ruelle demourant au village d'Ardon, preſtroit ſes cheuaux. Et que ma Dame du Sauuoir preſtroit ſon chariot branſlant, pour remener ladicte Nicole ».

Nicole fut reçue avec joie dans le couvent. On lui fit fête. « Sur les huict heures du ſoir, Nicole conduicte par

ladicte Dame, & entrant dans la chambre qui eſtoit preparee pour elle & ses parens, tomba euanouye, ayant perdu tout ſens, mouuement, & ſentiment. Dont elle fut portee ſur un lict, où encores qu'on luy feict tout ce qu'on pouuoit, demeura elle du long de la nuict en tel eſtat. » (1)

Nous verrons dans un autre chapitre, que des médecins furent encore appelés, qu'ils donnèrent leurs soins à Nicole, mais en vain. Ces médecins ayant reconnu leur impuissance, Despinoy s'approcha d'elle. « Nicole, lui dit-il, leuez uous au nom de DIEV. Ie uiens uous querir ſans mentir, pour uous remener à Laon, ſelon que mõſieur le lieutenant l'a permis. » L'effet ne se fit pas attendre. « A ces parolles, (choſe merueilleuſe) incontinent elle ſe leua la teſte, attacha ſa poictrine, chauſſa ſes ſouliers, ſe leua, remercia les religieuses... et ſe meit en chemin. » A force de supplications, Despinoy avait obtenu du lieutenant l'autorisation de faire rentrer Nicole à Laon, mais secrètement.

Quel objet d'attirance pouvait ramener aussi invinciblement l'esprit de Nicole vers la ville, il est difficile de l'affirmer. Etaient-ce les cérémonies religieuses, le plaisir d'être entourée de soins, ou la satisfaction... hystérique, disons-le, que lui donnait l'accomplissement de ses devoirs religieux ? Ou bien, faut-il y trouver, comme le dit le Dr PENANT « sans trop de médisance, le même motif d'attraction » que le Prince de Condé exposera plus tard au beau Despinoy ? Nous nous garderons de conclure. Et cependant l'hypothèse du Dr Penant serait-elle si invraisemblable, même chez une femme très soumise aux lois de l'Eglise ? Nicole avait si peu l'air de se soucier de son époux !

En tous cas, dès qu'elle arrivait à Laon, Nicole se sentait guérie, et surtout pendant les cérémonies dont elle

(1) *Le Thesor*, p. 512.

était l'objet. Mais ces cérémonies elles-mêmes, ne pouvant se faire absolument en cachette, furent bientôt connues des habitants. Les protestants s'adressèrent au lieutenant qui se laissa arracher un ordre d'expulsion contre Nicole et son mari. Ils durent reprendre la route de Vervins le 2 avril 1566.

Dès que la voiture eut franchi les murs de Laon, Nicole eut une syncope. Toutefois, comme il était impossible de revenir sur ses pas, on décida de ne s'arrêter qu'à Marle. Dans l'église de ce pays où elle fut menée dès son arrivée, elle recouvra l'usage de ses sens.

On avait remarqué cependant qu'elle refusait obstinément de prendre aucun aliment. Dès que la première bouchée d'une substance nutritive quelconque était approchée de ses lèvres, principalement à l'aide d'une cuiller, elle avait une syncope. Le lieutenant de Marle, à son tour, tenta de lui faire prendre un bouillon : le même accident survint : il fallut chanter « Tantum ergo » pour la faire revenir à elle.

Le lendemain 3 avril, sur le chemin de Marle à Vervins, Nicole retomba dans la torpeur qui ne la quittait plus. Ce fut ainsi qu'elle fit son entrée dans son pays natal. On la porta immédiatement à l'église, où elle commença, dès « l'Euangile, à ſouſpirer, plourer, & parler, diſant : Qu'elle prioit mercy à DIEV & à tout le monde, meſmes à monſieur le Lieutenant de Laon ». Maître Jean Huttin lui ayant offert un bouillon, « elle retomba en ladicte maladie ».

Cette abstinence durait déjà depuis longtemps, quand ses parents, effrayés, résolurent d'essayer à nouveau d'apitoyer le Lieutenant de Laon pour qu'il y laissât revenir Nicole. Ils repartirent donc avec leur charrette, dans laquelle « Nicole eſtoit toute eſtendue comme morte, ayant la teſte ſur le gyron de ſa mere, & s'en allerent au giſte à Pierrepont ». Dans ce village encore, le curé, arrivant avec le Saint Sacrement, la sauva sans peine, mais l'approche de la moindre nourriture la fit retomber en syncope.

Alors, au désespoir, ses parents lui firent réintégrer sa charrette, pensant qu'une messe à N. D. de Liesse aurait peut-être quelque effet sur la léthargie de leur fille. Il y avait trois jours qu'elle n'avait mangé. Après le service religieux, elle se rinça la bouche avec de l'eau, but un peu de vin. Mais quand on voulut lui faire prendre du potage avec une petite cuiller d'argent, elle s'évanouit.

Le vendredi 25 avril, ils arrivèrent à Vaux-sous-Laon. Le mari (dont on parle vraiment fort peu dans cette histoire), monta jusqu'à la ville pour supplier le Lieutenant de permettre à Nicole l'entrée du seul lieu où elle pouvait vivre. Le magistrat demeura inflexible. Une grande partie du clergé s'était rendu à Vaux, où il avait trouvé « la dolẽte mere, qui entre ſes bras tenoit ſa fille cõme morte, hormis qu'elle eſtoit vermeille, ayant les yeux ouuers ſans les remouuoir aucunemẽt, ny les palpebres auſſi, & ſans parler, ayãt les mains chauldes & le pouls aſſez petit ». On lui donna l'hostie, qui comme toujours eut une action bienfaisante. Et comme toujours, quand elle approcha de sa bouche un morceau de pain trempé dans du vin, elle s'évanouit.

***

NICOLE CHEZ LE PRINCE DE CONDÉ

Après le peu de succès qu'on venait d'obtenir devant les autorités et devant Dieu, on prit le parti de conduire Nicole à La Fère, où résidait le prince de Condé, duc d'Enghien, Louis de Bourbon, afin d'obtenir de lui ce qu'on n'avait pu avoir en suppliant son Lieutenant. Ainsi, au Saulvoir, à Marle, à Vervins, à Pierrepont, à Liesse et à Vaux-sous-Laon, exactement mêmes symptômes,

mêmes syncopes. Comme il n'y avait d'autre moyen de la guérir que de la porter en l'église de Laon, qu'elle même l'avait souvent répété, on pensa qu'il était préférable de s'adresser au Prince, quoiqu'il fut un huguenot convaincu.

Le jeune chanoine Despinoy, dont on retrouve le nom tout du long de ce lamentable récit, s'offrit pour accompagner la caravane. Le 6 avril, il se présenta devant le chef des Protestants.

« Le Petit homme tant joli, dit le Dr Dumas (1), disposait alors dans le pays d'une autorité qu'il n'avait jamais connue. Après des aventures galantes qui avaient fait la tristesse de Calvin et la joie des bons Catholiques, il venait d'épouser en secondes noces Marie d'Orléans Longueville, et son mariage protestant avait été célébré, par l'ordre de la Reine mère, en pleine Cour ». Il sortait d'une partie de paume, lorsque Despinoys se présenta à lui (2) « auquel, après long propos, il donna à entendre, eſtre venu à luy : Afin qu'eſmeu de pitie il permiſt l'entree de la ville de Laon à une pauure ieune femme de Vreuin, qu'il luy auoit amenee toute eſuanouye ».

Le prince voulut la voir. Elle entra donc à La Fère, où elle fut gardée à vue, et « où la plupart des gentilshommes & ſeruiteurs du Prince la uiſiterent, eſtant miſe ſur vn lict toute eſtẽdue. L'on la picqua, l'on luy tira poil des temples & aultres parties, l'on luy meiſt la chandelle allumee deuant les yeux, l'on cria à ſes aureilles, l'on la menaça de la foëtter. Toutesfois ainſi toute eſvanouye demeura-elle les yeux ouuers... » On interrogea cons-

(1) *Revue de Paris.* 1er Janvier 1909.

(2) A une heure après midy, le Prince envoya quérir Despinoys. Il entra au château et le Tapecul (pont levis) fut abaissé. Le Prince, veſtu d'un pourpoinct de satin blanc & couché entre deux draps, accompagné de sa ſemme aſſiſe sur le bord du lict, & de plus de cinquante perſonnes en la chambre.

ciencieusement la mère, on la déshabilla, on la retourna en tous sens, car on la soupçonnait d'être sorcière. « Si fut le mary viſité auſſi, & le Chartier ». Mais chose étonnante, au milieu de la nuit, Nicole se mit à appeler, disant qu'elle voulait Dieu. Sur quoi les protestants qui la gardaient lui demandèrent si, auparavant, elle ne voulait pas manger quelque peu. « Ie le uoudrois biẽ, répondit-elle. Helas ! il y a cinq iours que ie n'ay poinct mangé : & ie ne sçays pourquoy : *& n'a pas tenu à moy* ». On lui donna donc du flanc et du potage, qu'elle mangea « & ne parla plus d'auoir DIEV. »

Après ces événements, qui furent interprétés par les Catholiques comme un nouveau miracle, le Prince fit mander Despinoy. « Quelles drogues, lui dit-il, & quel breuuage dõnoit-t-on à ceſte femme pour luy faire faire ſaults & mines qu'elle faiſoit, tant ſur l'eſchaffault que par les rues ? » Despinoy s'indigna : il affirma n'être venu que pour l'établissement de la vérité, que pour faire éclater devant le Prince le miracle dans toute sa beauté. Il ajouta qu'il voulait lui faire connaître tout le passé de Nicole, et avec tous arguments à l'appui, il lui conta son histoire. Une longue discussion s'engagea entre eux, qu'il serait sans doute fort intéressant de relater ; mais nous sortirions de notre sujet. Qu'il nous suffise de mentionner que la dispute fut cordiale et franche. Elle se termina même par un joli mot du Prince. « Ie vois que vous eſtes un beau ieune homme, & i'entends que Nicole eſt vne belle ieune femme, Et que c'est vne belle coupple que vous deux. Partant, auez occaſion de venir icy, car amour vous y peult contraindre. Dites m'en la vérité en compagnon & ami ? » (1) Honnêtement, Despinoy remit les choses au point : « Monſieur, vous me pardonnerez, ſ'il vous plaict :

(1) DESPINOY, p. 622.

ie vous aſſeure que iamais ie n'ay penſé à ladicte femme pour concupiſcence charnelle, laquelle a son mary. »

Condé, de plus en plus persuadé que tout était jonglerie dans cette histoire, fit venir Nicole, seule. Celle-ci, qui comme nous l'avons vu, s'était tout-à-coup réveillée, et n'avait eu depuis son léger repas, aucune syncope, ne put répondre aux questions du Prince, puisqu'elle ne se rappelait rien. De la mère il ne put rien tirer non plus, surtout sur ce qui touchait aux rapports de sa fille avec l'abbé.

Quelques jours après, il fit rappeler Despinoy, lui fit jurer qu'il était de bonne foi. Alors, plein de bonté, il lui dit : « Vous vous trompez. Je veux que vous ne sachiez rien de ce qui a été fait, et que vous soyez innocent ; mais il y en a de plus fins que vous que vous me nommeriez, si vous vouliez ». Despinoy affirma que le Diable seul avait agi en l'affaire, et que le clergé était innocent de la possession de la pauvre fille : il énuméra tous les signes de ladite possession, mais sans convaincre Condé, qui, pour en finir, le présenta à son aumônier Jean de Spina. Une très longue discussion s'engagea entre les deux pasteurs sur la question de la transsubstantiation. Condé, qui était persuadé que Despinoy ne pouvait que se convaincre de la logique protestante, proposa au prêtre d'abjurer le catholicisme. Ce que celui-ci refusa.

Voyant qu'il n'arrivait à rien, Condé partit le 9 avril pour Anisy, emmenant avec lui Nicole et son mari. Là non plus, il ne put arriver à convaincre un seul de ces personnages d'abjurer la foi catholique. Sur son ordre, Nicole fut emmenée seule à Ribemont, où on l'emprisonna, sous la garde de Pierre Cartin, lieutenant de la Justice de cette ville.

Le 23 mai, Pierre Obry, père de Nicole, estimant que sa fille avait été indûment emprisonnée, envoya une requête au Roi Charles IX. Le mois suivant celui-ci faisait parvenir à Ribemont l'avis suivant :

« Le Roy a ordonné que ladicte Nicole Obry ſera remiſe entre les mains de ſon mary & de ſa mere, ſans aucune difficulté ny empeſchement.

« Faict au Conseil priué du Roy à Sainct Maur, le premier iour de Iuing, mil cinq cens ſoixante ſix.

Ainsi signé *de l'Aubeſpine* ».

*
**

NICOLE RENTRE A VERVINS

Cette fois, Nicole ne jugea plus nécessaire de retomber malade. Sagement, elle reprit le chemin de Vervins, sans que sa réputation de miraculée ait le moins du monde terni devant l'opinion publique catholique. Elle ne devait pas cependant rester longtemps sans voyager.

Le 27 Août de la même année, le roi Charles IX fit son entrée à Laon. « Il voulut ſçauoir & ouyr parler du Miracle. » On lui présenta de Héricourt, Doyen de la Cathédrale, « homme fort ſçauant et de bonne vie », qui raconta tout ce qu'il avait vu. Le roi lui demanda même de rédiger cette miraculeuse histoire. Puis, tenté de voir l'héroïne de la célèbre possession, il l'envoya chercher par Maître Guillaume Lourdet.

Heureusement, elle n'eut pas besoin de retourner à Laon ; elle n'eut pas lieu d'être tentée d'y rester. On la conduisit à Marchois, où était le Roi. Charles IX « hautain, violent, capricieux, ne brilla jamais par l'esprit critique ». (1) D'ailleurs, il était fort jeune ; et comme il entendait raconter l'histoire par Monseigneur de Bours, son ancien aumônier, il ne pouvait un seul instant avoir

(1) Dr Dumas.

la tentation de douter de ce qu'il entendait. Il interrogea Nicole, la trouva simple et honnête. Celle-ci, extrêmement fière de parler au Roi tout puissant, ne se fit pas prier pour raconter son histoire. Elle la dit au Roi, elle la dit à la Reine mère ; elle la dit à Monsieur (futur roi Henri III), et peut-être à d'autres encore. Ces grands personnages, après un tel récit, ne purent plus douter de la véracité de ce qui leur avait été conté. Le roi donna dix écus d'or à Nicole, et il la renvoya à Vervins.

Sa vie fut très simple. Elle eut plusieurs enfants, et sa santé fut parfaite pendant de longues années. Au début du carême de 1577, elle devint subitement aveugle. Nos historiens nous renseignent peu à cet égard. Un procès-verbal fut pourtant dressé de sa guérison, qui eut lieu à Amiens. D'après lui, Nicole avait perdu la vue « s'eſtant ſes yeux enfermez & les prunelles renuerſees en la teſte. De ſorte qu'on ne voyoit lesdictes prunelles, encore qu'on luy ouurit les yeux auec la main, mais ſeulement le blanc des yeux... » Elle fut examinée et soignée par des médecins, par les vicaires généraux de l'évêque d'Amiens, qui n'y purent rien. Pendant une procession en l'honneur des reliques de Saint-Jean-Baptiste, elle recouvra l'usage de la vue, aussi subitement, qu'elle l'avait perdu.

Nicole resta à Amiens quelque temps encore, afin de permettre l'instruction juridique du miracle ; puis elle revint à Vervins, où on pense qu'elle termina tranquillement sa vie, dans le calme qu'elle avait bien mérité de connaitre. Elle ne fit plus de voyage miraculeux.

(1) Dr Dumas.

L'HYSTÉRIE DE NICOLE OBRY

Au début du Moyen âge, le sentiment du merveilleux l'emportait sur la foi religieuse. L'invention du Démon, datant déjà des temps les plus reculés, avait à cette époque pris un tel empire sur les âmes les plus pieuses, qu'on en était arrivé à craindre le Diable beaucoup plus qu'on aimait Dieu. Les esprits les plus éclairés, Wier, Montaigne, Rabelais, avaient bien essayé de combattre l'erreur de la démonopathie et de la sorcellerie, il leur avait été impossible de déraciner cette croyance que d'autres, savants incontestés, comme Fernel, Luther, Bodin, Ambroise Paré, avaient fini par faire triompher. Il avait même paru de véritables Traités de Sorcellerie, traduisant une mentalité véritablement terrifiante. On reconnaissait ainsi dans l'armée diabolique soixante douze ducs, marquis ou comtes, et sept millions quatre cent cinq mille neuf cent vingt-huit diablotins, qui tous avaient un nom. Les chefs (dont nous connaissons déjà quelques-uns), s'appelaient Belzébuth, Asmodée, Magog, Dagon, Astaroth, etc... Il y était expliqué aussi comment le Diable faisait un pacte avec sa possédée, et lui donnait des attaques quand elle lui désobéissait.

Si l'histoire des Possessions et de la Sorcellerie avait dû se limiter à l'éclosion de cette littérature affollante, nous pourrions ne plaindre qu'à demi les malheureuses qui en

étaient les victimes. Mais cette fureur devait aller jusqu'à la démence, puisque la guerre avait été déclarée à ces pauvres femmes. On pouvait dire couramment : « Celui qui sera possédé sera mis à mort. » Louis XIV devait seul réussir à suspendre ces massacres.

La possession de Nicole Obry est aujourd'hui sortie du domaine religieux. Nous avons déjà dit qu'au point de vue médical elle avait été étudiée par le Dr Penant, qui avait rapproché ce cas de tout ce qui s'observait alors à la Salpêtrière, et avait en somme superposé les événements de la vie de notre Possédée, aux phases diverses que Charcot avait reconnues à l'Hystérie.

Depuis l'abandon des théories de Charcot, l'Hystérie, telle que l'ont connue nos pères et même nos contemporains, a cessé de vivre. Ce qui fut énoncé depuis ne touche en rien à la gloire de celui qui fut l'initiateur de l'Enquête médico-physiologique, et qui créa l'hystérie, maladie mentale. Sous l'influence des travaux de M. Babinski et de ceux de M. Bernheim (il nous est presque impossible de ne pas citer ces deux noms en même temps), la conception de l'hystérie se modifie. Les stigmates n'existent plus, en tant que « *symptômes constants et permanents* » ; la classification des différentes phases de l'hystérie se trouve abandonnée. M. Babinski montre que l'examen objectif permet, à lui seul, de distinguer les manifestations hystériques des affections organiques et fait apparaître l'hystérie comme une affection psychique bien distincte, qu'il désigne sous le nom de *pithiatisme* (1), nom que nous lui conserverons dans l'étude qui va suivre.

D'ailleurs, que nous conservions à cette affection son nom ancien, ou que nous nous servions de la dénomination nouvelle, il importe peu : nous ne voulons pas ici apporter une pierre à l'édifice que soigneusement construi-

(1) De : πειθω, persuasion ; ἰατος, guérissable.

sent nos Maîtres ; il nous suffira de comparer, sinon les *symptômes*, au moins les *manifestations* que nous offrent d'une part les descriptions anciennes relevées dans les vieux livres ; d'autre part le tableau clinique actuel, que nous ont donné les travaux de M. Babinski et de ses élèves, en particulier la thèse récente de M. H. Cesbron (1), et l'étude approfondie de MM. Duthil et Laubry.

M. Babinski a défini l'Hystérie « *un état psychique rendant le sujet qui s'y trouve capable de s'auto-suggestionner. Elle se manifeste principalement par des troubles primitifs et accessoirement par des troubles secondaires.*

Ce qui caractérise les troubles primitifs, c'est qu'il est possible de les reproduire par **suggestion** *avec une exactitude rigoureuse chez certains sujets, et de les faire disparaître sous l'influence exclusive de la* **persuasion**.

Ce qui caractérise les troubles secondaires, c'est qu'ils sont étroitement subordonnés à des troubles primitifs ». Parmi ces troubles secondaires, nous pourrions ranger par exemple l'atrophie musculaire et les rétractions tendineuses.

Nous allons donc diviser notre étude sur Nicole Obry comme s'il s'agissait d'une description symptomatologique ordinaire. Nous prendrons un à un les phénomènes reconnus comme appartenant en propre au pithiatisme, et nous rechercherons si Nicole Obry a pu les présenter.

***

ETIOLOGIE

Nous avons déjà dit à quelle époque Nicole Obry vivait. Il est inutile d'insister sur l'influence indiscutable que les idées du jour pouvait avoir sur les esprits d'alors. Y a-t-il eu cependant chez elle prédisposition héréditaire ? Ses

(1) Cesbron, *Histoire critique de l'Hystérie*. Paris, 1909.

historiens nous disent si peu de choses sur ses parents, que nous n'oserions en parler. Nous savons seulement d'eux qu'ils étaient « de petite puiſſance en biens de ce monde » et qu'ils n'ont pu dire au médecin qui les interrogeait (de Heue) ni comment avait été conçue la jeune fille, ni quand s'était terminée la grossesse, ni comment elle s'était passée.

Age, Sexe — Le plus souvent, c'est à l'âge de la puberté que la maladie se développe, et surtout dans les quelques années qui suivent cette transformation. Or, nous savons par les historiens de Nicole, que cette jeune femme était « aagée de ſeize ans ou enuiron », et qu'elle était « ornee des graces du corps ». D'après elle-même, elle aurait eu « touiours bon benefice d'excrétion naturelle propre aux femmes ». Mais sa mère affirme que bien au contraire (1) « car ſa fille pour sa pudeur n'en peult rien dire », que « ſa fille n'auoit eu ses fleurs au-parauant ſa maladie. Ainſi que depuis vn mois enuiron elle les auoit eu la premiere fois au temps meme qu'elle eſtoit vexee ; comme en l'heure meſme il apparut ausdits medecins ». Donc, puberté assez difficile, semble-t-il.

Milieu. — Il est établi depuis longtemps que la campagnarde est aussi sujette aux manifestations hystériques, que la citadine ; que les privations et la misère la font éclore aussi bien que la fatigue intellectuelle et la vie de plaisirs ; que la continence des religieuses et les excès des prostituées ont à cet égard un privilège égal. Nous savons que Nicole ne vivait pas dans un milieu bien luxueux, mais que ses parents étaient à l'aise ; qu'elle n'était pas d'une intelligence bien supérieure, puisque quoiqu'elle fut « prompte à rire et à dire le mot aux filles de sa sorte », elle ne savait

(1) Rapport de DE HEUE.

« que bien peu lire en ſes heures ». Quant à sa vie sexuelle, qu'en pourrions-nous bien dire, si ce n'est qu'elle venait, encore toute jeune, de se marier, et de mettre en activité des organes à peine développés ?

Agents provocateurs. — Les causes susceptibles de faire éclore et de développer les manifestations pithiatiques sont si nombreuses qu'il est presque impossible d'attribuer à toutes celles qu'on peut découvrir parmi les antécédents de Nicole une part prépondérante. Nous savons, aujourd'hui que les traumatismes de toutes sortes peuvent avoir dans la genèse des accidents hystériques une place assez importante. Nicole ressentit suffisamment ces émotions physiques ou morales pour qui le sujet prédisposé qu'elle était probablement ait subi les atteintes de l'hystérie. Déjà, quand elle était enfant, elle s'était laissée « cheoir à la riuière ». Puis elle s'était brûlée, plusieurs fois. Enfin, il lui était arrivé de se laisser rouler dans les escaliers. Doit-on voir là des moments d'absence dus à de petites attaques, ou bien ces accidents doivent-ils être interprétés au point de vue étiologique ? Il nous est un peu difficile de l'affirmer. Cependant le rapport de Loys de Heue nous montre que ces traumatismes avaient laissé sur la personne de Nicole des traces encore visibles lors de l'examen qu'il fit d'elle avec l'aide de ses confrères : « Dont premierement commencerent à confiderer la conformation naturelle de la teſte, ſur laquelle ils trouuerent quelques cicatrices. Sur laquelle Nicole interrogee dict que huit ans paſſés elle auoit eſtee morſe & outragee d'un chien, non toutefois enragé, au front, & qu'autres fois elle auoit eſté bleſſée d'une tuille qui lui eſtoit tombee par cas fortuit ſur l'autre partie du front ». Depuis, elle n'avait cessé de ressentir une « douleur perpetuelle en la teſte », qui pourtant diminua légèrement « peu avant son actuelle maladie. »

Cependant, en cherchant bien, nous ne trouvons chez

elle aucune autre des causes habituelles au développement des accidents du pithiatisme ; pas de maladies infectieuses, pas de sujet d'imitation. Mais il faut avouer qu'à cette époque, on ne pouvait songer, comme de nos jours, à rechercher des causes à une affection qu'on ignorait.

*
**

LES ATTAQUES

Grande attaque. — La grande attaque est extrêmement fréquente. Il est reconnu, à l'heure actuelle, qu'elle ne peut se produire qu'à l'aide de la suggestion, de l'imitation ou du dressage. Cependant, certains auteurs, parmi lesquels Janet, veulent encore qu'il y ait des attaques spontanées. Déjà le P. de Lancre avait reconnu que « les sorcières ignorent complètement qu'elles soient marquées, avant qu'on les ait examinées ». Il est de fait que, pour ce qui a trait à Nicole, jusqu'à ce qu'on lui ait persuadé qu'elle était possédée du démon, ses manifestations hystériques s'étaient bornées aux prodromes de l'attaque et à des hallucinations. Après les cérémonies auxquelles donnait lieu le rituel romain relatif aux exorcismes, après la déclaration du Religieux de la Motte, qui solennellement s'écriait au milieu de l'église : « Messieurs, désormais ne croyez autre chose, sinon que c'est un diable qui possède ce corps ! » que Nicole pouvait-elle devenir ?

Les prodromes avaient d'abord consisté en une certaine tristesse. Cette femme, qui selon Dom Lelong (1) « était d'une constitution mélancolique et atrabilaire » avait déjà eu

(1) *Histoire du diocèse de Laon.* 1783.

quelques crises de larmes. Elle recherchait la solitude ; au cimetière, l'hallucination qui lui avait montré son grand-père sortant de la tombe pour lui parler l'avait fort émue. Cette hallucination fut suivie d'autres, par exemple le jour où « elle se sentit poussée violemment par derrière », et où elle tomba sous le lit de son père, raidie, sans connaissance, comme aussi le jour où elle déclara « que peu avant elle voyait éclairs accompagnés de fumees ſentant le ſoufre, qui de puanteur quaſi l'eſtouffaient... hommes noirs fort hydeux & horribles beſtes noires, comme chats auſſi grands que moutons ». L'AURA s'était produite, et BOULÆZE le raconte assez exactement : « Elle sentit sur soy une grieſue peſanteur, cõme d'une groſſe pierre, qui preſques l'eſtouffoit, tellement qu'elle ne pouuoit ſe mouuoir ne parler ».

Suit la PÉRIODE ÉPILEPTOÏDE, où nous retrouvons presque tous les caractères décrits par les auteurs actuels et passés.

Nicole se ramasse en boule (1) « arrondie comme un hérisson & retiree en ſa peau », se roule par terre, comme une vraie furie (DE HEUE). Ses mains sont si serrées que personne ne peut les ouvrir. Nous avons cité suffisamment d'exemples, de récits, touchant cette période de l'attaque de Nicole, pour qu'il soit utile d'y insister de nouveau.

Ensuite viennent les CONTORSIONS, GRANDS MOUVEMENTS. L'histoire de Nicole regorge de ces manifestations. BOULÆZE

(1) La figure ci-dessus ainsi que les trois qui vont suivre, ont été reproduites d'après les dessins de M. Paul RICHER, parus dans son livre sur l'*hystéro-épilepsie* ou *grande hystérie*.

a pris plaisir à les décrire, ce qui ne peut étonner, puisque selon lui c'était le démon qui agissait. Nous avons déjà cité plusieurs descriptions de ces attaques : il est inutile de les rééditer dans ce chapitre. Il n'est pas embarrassant d'en trouver de nouvelles. Le 2 Janvier, nous voyons Nicole « eſtant preſque renuerſee en cercle, les pieds à la teſte, le ventre élevé et tenue de pluſieurs ». Un peu plus tard,

le 28 Janvier, c'est la lutte avec le médecin protestant Carlier, d'où résultera la conviction pour celui-ci que Nicole est bien possédée. Vers huit heures du matin, Nicole entre « en fureur ». Frayeur de tous ; le Lieutenant se signe, recule en criant : Jésus, Maria, Satan ! Carlier se trouvait près du lit, qu'aucune personne n'osait approcher. Nicole « eſtoit en l'air, élançant bras et jambes contre luy ». Carlier s'élance vers elle, et « frappant à grands coups de poing, diſãt en redoublant : J'en ay vu bien d'autres ! Ce duel et cõbat par experience bailla ſuffiſante preuue au medecin pour croire qu'il y auoit des diables... comme auſſi le pouuoit-il cogneiſtre apres ce cõbat, qu'elle marchoit des

pieds et de la teſte renuerſee vers les talons ayant le ventre arrondy & les bras en l'air. » Si cette description ne semble pas suffisamment caractéristique, en voici une autre, en voici plusieurs autres. « Quelquefois, il (le démon) chantoit, il commenſoit à grincer des dents, cracher à la face des porteurs, les voulant eſgratigner & mordre... ayant la face horriblement layde et defiguree, ſe iettoit en arrière

& ſe ployant la teſte vers les pieds & le ventre arrondy... ſ'elançoit en l'air plus de ſix pieds de haut... (1) ...La langue battoit & eſtoit miſe par chaque coſte du viſage iuſqu'aux aureilles... (2) La face auec hydeuſes rydes. La bouche s'ouuroit quelquefois tellement demeſurement que l'on voyoit fort avant en la gorge, & plus auant encores qui apparaiſſoit tout rouge. D'autrefois la bouche ſe fermoit ſi hermetiquement qu'on ne pouuoit l'ouurir de force. Les yeux ſoubdains ſ'enfonçoient ſi auant que l'on ne les voyoit que fort petits, puis deuenoient fort gros, le

(1) L'enthousiasme ou la terreur ont dû faire exagérer quelque peu le témoin.

(2) Même remarque que précédemment.

blanc fort ſorty hors de la teſte... rayés de groſſes veines rouges, ſe troubloient, flamboient, eſtincelloient, deuenoient clairs & luyſans cõme chandeles allumees ou yeux de chat enfermé et pourſuiui, &... rouloient, tournoient & viroient en la teſte, & regardoient les voultes... la teſte retiree iusques à la poitrine, la face paſle, la bouche fermee, les yeux clos, le bras dextre retors vers le dos, le ſeneſtre

retors ſur la poitrine, les mains retorses, renuersees & tortues, le dedans mis au lieu du deſſus, les doigts les uns tortus & mis l'un ſur l'autre, les autres retires en la peau comme une tortue ſe retire le col, les iambes retirees, quelquesfois recourbees, repliees & retordues vers les cuiſſes, les pieds renuerſes ſur les orteils au lieu du talon, les orteils retires & tordus l'un ſur l'autre & les cuiſſes recroisses... Soubdainement eſtant ſaiſie dv diable elle sautoit en l'air iettant ſouliers d'un coſté & chauſſes de l'autre... sauſtant du liƈt donna un soufflet & un coup de pied tout d'un coup... Les pieds & iambes renversez iusques au dos... auſſi difforme, emmoncelee et arrondie comme un heriſſon... Elle marchoit ſur ſon liƈt auec les

deux pieds & la teſte renuerſee vers les talons ayant le ventre arondy & les bras en l'air... »

Tout y est : arc de cercle, grands mouvements, cris, flexion et extension du tronc, rotation de la tête. En

somme, toutes les attitudes les plus invraisemblables qui se puissent rencontrer dans la grande attaque. Est-il besoin de faire une analyse de symptômes aussi bien décrits ? L'image, d'ailleurs, est là, qui vient à l'appui de ces descriptions ; l'image un peu exagérée par l'imagination, mais qui dit si bien ce qu'elle veut dire ! Voyez en I et en F la Pauvre Nicole, en proie aux plus violents mouvements, tenue avec peine par ses gardes ! Certes,

en E, où nous la voyons en proie à la plus caractéristique des attaques, enflée, la langue tirée, les yeux démesurément ouverts, maintenue difficilement, renversant même ceux qui avaient mission de lutter contre ses mouvements furieux, nous ne pouvons reconnaître la jolie jeune femme que Boulæze nous avait décrite au début de son ouvrage. Il est facile de comprendre que devant l'horreur qu'inspira au dessinateur les crises convulsives de Nicole, celui-ci ait exagéré toutes les proportions de ce qui l'avait frappé : aussi, comme il a vu la jeune femme la gorge enflée, nous la montre-t-il démesurément gonflée ; comme il a vu sa langue hors de la bouche, nous la représente-t-il pendant plus bas que le menton ! Mais malgré ces exagérations, nous ne pouvons nous empêcher de comparer ces antiques dessins aux gravures magistralement esquissées par Paul Richer, dans son livre qui pourtant date déjà de près de trente ans. Ce qui prouve une fois de plus que, plus les descriptions changent et plus le fonds des choses reste le même.

Telles étaient les grandes attaques de Nicole. Nous verrons que, quoique l'ancienne classification ait été abandonnée, les manifestations pithiatiques de cette jeune femme ont subi des variations bien nettes. Au début, longs évanouissements, avec contractures, plus tard grande attaque, et plus tard encore, comme nous le verrons plus loin, attaques syncopales véritables.

La grande attaque de Nicole Obry rentre parfaitement dans le cadre de ce qu'on est convenu d'appeler l'attaque démoniaque, et qui fut décrite pour la première fois par Richer. Comme l'attaque de clownisme, elle est caractérisée par des mouvements exagérés, des cris, etc... ce n'est qu'une question de degré dans l'agitation.

Chez notre malade, nous pouvons aussi retrouver des *attitudes passionnelles ;* cependant il est fort rare que Nicole tombe en extase : il lui est plus fréquent de se

dévêtir, et de rester là, prenant des poses plus ou moins impudiques. Le jour de la feſte de Noël, « elle jouait de ſon corps de telle sorte que parfois il ſembloit aux geſtes, maintien, contenances et mignotiſes, eſtre celuy d'une plaisamment affectee & ruſee putain, impudiquement auec yeulx éteincellants regardant, & ſe voulant meſme decouurir ». Et celà lui arrivait assez fréquemment, comme le dit Boulæze. « Quelques fois la demoniacle eſtoit plaiſante. C'eſt à dire. Quelques fois le Diable rendoit la Demoniacle plaiſante & commode à veoir d'un regard ioyeulx & surpaſſant la naturelle cõpoſition du corps, avec mignotiſes, geſtes, contenance & maintien factieux, comme une femme effrontee ». Le 5 avril, chez Condé, « elle ſe depouille en noſtre preſence », dit Despinoys ; et pour s'excuser, « dict que durant ſa maladie elle auoit ſenty pluſieurs pulces. Elle regarde en ſes habits ſi elle en trouueroit ». Nous ne voudrions pas insister sur ce sujet plus longuement.

En même temps, il arrivait à Nicole de *délirer*, comme chaque fois qu'elle était portée à l'Eglise, et que ses bourreaux la poussaient à bout. Toutes ses conversations avec ses exorciseurs témoignent d'un délire avec idée fixe soutenue, et entretenu avec soin par ceux qui la suggestionnaient. Nous ne saurions trop insister sur l'influence des exorcismes sur les attaques de Nicole : ce fait ressort suffisamment, il nous semble, du récit de la vie de cette pauvre démoniaque.

Petite attaque. — C'est surtout au début de la maladie de Nicole Obry qu'il faut en rechercher les manifestations. Nous avons vu, dans l'histoire de sa vie, que sa gorge se gonflait, sa face se congestionnait, affreusement grimaçante ; qu'elle ressentait alors la sensation de boule, si caractéristique, puis était aussitôt atteinte de convulsions qui se terminaient bientôt. Mais cette forme vulgaire devait

rapidement se transformer en théâtrales grandes attaques, sous l'influence des suggestions de tous les prêtres et médecins accourus pour la délivrer.

Attaque syncopale. — Quand Nicole fut soi-disant délivrée du Démon, quand la nouvelle du miracle eut franchi les monts et les vallées, la jeune femme ne se trouva pas guérie. Elle fut longtemps encore sujette à des extases, que nous nommerons tout simplement des attaques syncopales, et dont nous avons déjà indiqué la nature dans un chapitre précédent. Ces syncopes, plus graves en apparence qu'en réalité, étaient surtout caractérisées par leur rapide disparition. L'abbé Roger, qui veut croire que Nicole a été complètement guérie par l'Eucharistie, déclare que c'est la « douloureuse convalescence de Nicole » qui commence ; au fait, ne se trompe-t-il pas complètement, puisque ces « mystérieuses défaillances » étaient un pas de fait vers la guérison. Si nous voulons bien examiner tous les symptômes de l'hystérie de Nicole, nous voyons que, déjà à Vervins, elle fut sujette à ces attaques syncopales. Boulæze nous montre qu'après les cérémonies religieuses, on la ramenait chez ses parents, où elle restait évanouie pendant de longues heures.

Cependant ce n'est qu'après sa « délivrance », c'est-à-dire après la cessation des séances de suggestion qu'on lui avait fait subir depuis si longtemps, et auxquelles elle n'avait résisté que par miracle, que nous pourrons observer des attaques syncopales véritablement typiques. Le 9 février, elle s'évanouit ainsi. Les médecins appelés en hâte, après avoir charitablement accusé leur Confrère Carlier d'avoir empoisonné Nicole (1), puis l'un deux pensa

(1) Il n'en était pas toujours ainsi. Témoin cette anecdote, à l'occasion d'une consultation médicale :

« Premièrement les deux médecins arrivez audict lieu, faintement & amiablement ſe promirent enſemble ne ſe vouloir opiniatrer en rien de

que les « agitations & mouuements ineſtimables que ce corps avait eu, faicts & endurez durant la poſſeſſion » étaient sans doute la cause de cette faiblesse. Au Saulvoir, même syncope : elle tombe « euanouye, ayant perdu tout ſens, mouuement & ſentiment » ; on la pose sur un lit, où elle reste « toute la nuict en tel état ». Le 9 février, le dimanche 10, le lundi 11, on nous la montre « comme une morte ; on ne sent plus le pouls ». Un autre jour, voilà Nicole qui « tombe, enuiron les ſix heures du matin, en une bien grande maladie, & pareilles syncopes qu'es iours precedents ; & ſembloit qu'elle labouraſt à la mort... » Les médecins lui ordonnent du « Metridat de Montpellier, duquel elle uſa fort peu ». Un autre jour encore, nouvelle syncope : la voici « giſante sur un lict, deſtituee de veüe, de parolle et de mouuement, de ſentiment de ſes parties, ayant tout le corps flexible & impotent, à ſe ſoutenir, le pouls aſſez petit, rare & obscur, auec reſpiration ſemblable, chaleur mediocre & aſſez temperee par tout le corps ».

Boulæze nous conte même à ce propos une petite histoire de clystère que je vais essayer de résumer. J'espère qu'on ne m'en voudra pas, car elle est fort jolie. Le 11 Février, les médecins ordonnèrent à Nicole un clystère qui devait être pris « après qu'elle auroit eſté portee à la proceſſion & qu'elle auroit reçu le pretieux corps de Ieſus-Chriſt pour la preſeruer cõtre le venin qu'on eſtimoit luy faire auoir lesdictes syncopes ». Ce qui fut fait. Malheureusement le clystère « n'opera pas beaucoup, & depuis iuſques au ſoir, qu'elle ſe couchoit, elle se ꝑortoit biẽ, prenoit recreation auec pluſieurs filles qui venoiẽt iouer aux Tables

ce qu'ils cognoiſtraient pouuoir toucher et appartenir à la maladie de ladicte Nicole, & en refereroient à la verité des iuges, au peuple, & a un chaseur comme Dieu. Et iceux procederent touiours enſemble d'une meſme affection & conſentement ».

auec elles ». Le lendemain matin, « comme elle eſtoit malade à la manière accouſtumee, Meſſieurs les Médecins ordonnerẽt que le clyſtère ſoit reitéré. Elle ne le priſt craignant qu'elle ne fuſt débile. » Il fut décidé qu'il serait donné le lendemain à trois ou quatre heures du matin. Ce jour-là, à l'heure dite, on envoya chercher l'apothicaire « qui ne faillit de venir ». Mais juste à ce moment, Nicole eut une de ces mystérieuses défaillances qui déroutaient tous ceux qui la soignaient, et qui fit conclure — chose un peu surprenante — « que DIEV vouloit qu'elle preiſt la medecine ſpirituelle avant la corporelle » ! On attendit donc. Elle dormit jusqu'à six heures et demie. A ce moment, une nouvelle syncope l'abattit ; mais, chose curieuse, après la possession, elle était de nouveau « dispose d'eſprit » et jouait aux tables. Il est intéressant de remarquer avec quelle rapidité Nicole se remettait de ses syncopes. A quatre heures et demie donc, « la mere voulut lui faire prendre ledict clystère », mais Nicole refusa. On dut lui faire peur, la menacer de faire venir Despinoys pour obtenir qu'elle se laissât faire. Encore une fois, « elle devint comme morte ». Ce dont Despinoy fut fort « marry », mais ce qui ne lui fit pas perdre contenance. Immédiatement, dit-il, « ie m'aduisay d'aller querir en la Chapelle du Commandeur la Saincte & ſacree hoſtie & la preſentay à Nicole en luy diſant ces mots : Nicole, voicy le Precieux Corps de Noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt qui eſt voſtre medecin & voſtre medecine ». Aussitôt, Nicole ouvrit les yeux, et chose admirable, dès que Despinoys fut sorti, « elle appela ſa mere & dict qu'elle vouloit aller à ſes affaires. Et incontinent qu'elle y fuct preſentee, elle feit une autant bonne ſelle, comme ſi elle auoit pris ledict clystère. De quoi nous fumes tous eſmerueillez. »

Si j'ai insisté de cette façon sur un incident d'ordre tout à fait secondaire, c'est que je voulais montrer l'importance qu'avait prise dans la vie de Nicole le contact de l'hostie,

et surtout l'usage immodéré que les prêtres eux-mêmes avaient fini par lui en laisser faire.

⁂

PARALYSIES ET CONTRACTURES

Nous savons que tous les muscles soumis à l'influence de la volonté peuvent être atteints de paralysie ou de contracture hystériques. Ce sont des monoplégies brachiade, crurale, des paralysies limitées à un segment de membre, des *hémiplégies*, des *paraplégies*. Naturellement, nous faisons la même réserve qu'au début de ce chapitre, à savoir que l'hystérie frappe *grosso-modo*, mais ne peut atteindre un territoire dépendant d'un seul nerf périphérique. Malheureusement, il nous sera impossible d'examiner à propos du cas qui nous intéresse, si Nicole Obry fut atteinte de monoplégie limitée au territoire d'un seul nerf. Cependant, étant donnés les autres importants symptômes présentés par elle, le diagnostic s'imposera de lui-même.

Hémiplégie. Pour l'hémiplégie, les renseignements à nous fournis par l'enquête des médecins de l'époque sont plus explicites. Nous savons déjà que l'hémiplégie hystérique siège le plus fréquemment du côté gauche, et qu'elle est souvent incomplète. Nous retrouverons ces caractères chez Nicole.

Chaque fois en effet, son hémiplégie siège à gauche. Le 24 janvier, on « lui donna le Sainct Sacrement dont elle reuint & ſe porta bien, excepté le bras ſeneſtre. » Une autre fois, après une attaque, nous la voyons d'abord se contracturer, « deuenir royde comme une barre de fer,

pierre ou marbre. Mais l'Eueſque luy appoſant ſur la leuure le precieux Corps de DIEV, elle le receut, & auec iceluy toute ſanté de corps & d'âme, excepté le bras gauche. » Dans son rapport, DE HEUE considère « que le bras gauche eſtoit ſans ſentiment & mouuement lorſqu'elle n'eſtoit agitée : & du temps de ſon tourment, eſtoit le bras qui donnait le plus de peine aux perſonnes qui la tenoient ». Le rapport de LE ROY relate l'examen « des deux bras, dont le feneſtre eſtoit immobile, ayant perdu le ſentiment & mouuement... » et il ajoute : « eſtant un petit peu plus gros que le naturel ». Il arrive même que des choses fort irrégulières se produisent : nous lisons qu'un jour, « contrainct de quitter la poſſedee, Beelzebub alla ſe cacher dans la jambe droite, premièrement & pour quelque temps, puis au bras gauche, auquel elle s'aidoit pour droit (car elle eſtoit gauchère).

Ainsi, nous voyons que la paralysie est aussi bien flasque que spasmodique, et qu'elle est plutôt spasmodique au début. Les troubles, d'autre part, se modifient avec rapidité.

Paraplégie. — Nous n'en trouvons qu'un exemple dans l'histoire de Nicole Obry. On nous dit seulement qu'elle fut « quarante iours ſans marcher, iuſqu'au sixième iour de mars, qu'elle commença à marcher à l'appuy d'un baſton ». Et pourtant, étant donné le caractère imprécis de cette description, nous ne voudrions pas conclure tout à fait affirmativement.

Contracture. — Si nous l'avons séparée de l'hémiplégie, c'est pour donner quelques citations plus importantes. Souvent, on voyait Nicole « deuenir royde, cõme une buſche de bois, ayant les yeulx ouuerts & immobiles, deſquels toutefois vn chacun des aſſiſtants penſoit eſtre regardé, & les mains ferrees quaſi touiours tant eſtroittement,

qu'ordinairement nul ne les pouuoit ouurir, ſinon le Religieux ou aultres Preſtres ».

Un jour elle demande à boire. Son mari lui apporte un verre de « vin et d'eau bénite, par le conſeil de la mere grãd. Elle mit le verre à ſa bouche... Mais il tenoit ſi fort à la bouche qu'on ne le pouuoit auoir ».

Une autre fois, contracture des muscles palpébraux : « auſſi s'efforce-t-on de luy ouurir les yeux. Mais il ne ſut en toute leur force ». Mais généralement, c'est une contracture plus généralisée, surtout à mesure qu'on avance en date. De Heue, dans son rapport, nous décrit une de ces séances : « Ils la trouuerent en stupeur, froide... ſans imagination, apprehenſion... roide par tout le corps, depuis la nucque ou chinon du col iuſques aux pieds, s'eſtendant icelle roideur aux bras ». Et celà pendant une heure et plus. Le Roy, qui nous semble plus naïf, s'étonne dans son rapport, de ce que « le poulce de la main (gauche) » soit un peu plus « long que l'autre, comme il ſe trouve après égal à ſon ſemblable ».

*
**

TROUBLES SENSITIFS

Jusqu'a ces dernières années, on a cru à l'intégrité des stigmates hystériques. C'est ainsi qu'on a toujours recherché les troubles sensitifs, comme un symptôme indispensable au diagnostic de l'hystérie. Il a été démontré depuis qu'il en est autrement, et que comme les autres « stigmates » l'hémianesthésie par exemple est un phénomène dépendant de la suggestion. C'est ce que nous retrouverons chez Nicole Obry.

Anesthésies. — Le siège des anesthésies est éminemment variable. Tantôt limitées, tantôt plus généralisées. Nous en trouvons dans l'histoire de Nicole de nombreux exemples, et ce n'est pas le plus souvent de l'hémianesthésie que nous avons constaté (1). Chaque fois que son bras entrait en contracture, nous avons vu qu'il devenait insensible, chaque fois aussi que Nicole était atteinte d'hémiplégie, le côté paralysé s'anesthésiait. Au Saulvoir, trois médecins appliquent des « ligatures dolorificques pres des iointures, des bras, des iambes, des cuiſſes ». On lui fait des frictions avec du linge neuf, on lui tire le nez, les oreilles, les cheveux, les poils, sans qu'elle sente rien. *Il s'agit souvent là plutôt d'une attaque syncopale que d'une véritable anesthésie.* Mais je voudrais insister sur ce phénomène que pendant ce temps, si on lui jette dans la bouche des liquides, il ne s'en suit aucun trouble, et pas une goutte ne va s'égarer dans le larynx. Naturellement aux tire poils et autres expériences, s'ajoutait tout le barbare arsenal de l'Inquisition, « le feu, le fer, et autrement. De faict, luy furent miſes des eſpingles au bout des doigts, leſquels ne ſentoit. » Ces recherches étaient malheureusement beaucoup trop fréquentes : on usait de procédés à l'égard des possédées, que nous n'oserions jamais à notre époque utiliser contre le plus noir de nos criminels. Boulæze nous raconte tranquillement ce fait curieux : Nicole, ayant été « poſee sur la paillaſſe auprès du feu, elle dict que quelque choſe la picquait au dos. On y regarda, et luy furent oſtes tant du dos que du bras *dextre* (nous soulignons dextre) trois ou quatre épingles que l'ō luy auoit miſes, elle eſtant poſſedee... Ia auparauant, on luy en auoit trouvé d'aultres au corps & au bras *dextre*, et d'autres qui auoient eſté ſi longtemps au bras *gauche* (nous soulignons encore) qu'elles en eſtoient toutes rouillees & verdies ».

(1) Nous renvoyons pour ces documents au chapitre sur la Vie de Nicole.

Signalons seulement pour mémoire, avant de terminer ce paragraphe, l'action curative de certains métaux, par exemple le morceau de la vraie croix enveloppé dans un étui d'argent ou de cuivre.

Goût. — Nous avons vu dans l'histoire de Nicole, que parfois elle perd toute sensation pharyngée ou buccale. Nous en parlions du reste un peu plus haut, nous n'y insisterons pas.

Ouïe. — Nous l'étudierons en même temps que la vue.

Vue. — L'amaurose hystérique est fréquente chez Nicole, et s'accompagne le plus souvent de surdité. Ce n'est pas seulement un rétrécissement du champ visuel ; il semble que ce soit une cécité complète. Au début de sa possession, déjà le diable la menaçait, en répondant au P. de la Motte : « Je la laisserai muette, aueugle & ſourde ». Menace qu'il mit d'ailleurs immédiatement à exécution. Boulæze après avoir froidement raconté les plus atroces scènes d'exorcisme, de tire-poils et de piqûres, s'émeut un peu. « La pauurette, dit-il, eſtoit poſſedee et delaiſſee muette, aueugle & ſourd ». Nouvelle atteinte au Saulvoir : la justice avait ordonné « trois médecins, qui auſſi dans le chariot brãſlant la trouuerent deſtituee de vue, oye, etc. ».

Syndrome douloureux. — L'examen en sera vite fait. Il est probable qu'à l'époque où vivait Nicole Obry, on n'avait pas le temps de s'occuper de ces sortes de symptômes. Certes, bien des fois, elle dut souffrir, mais nous n'avons pas pu trouver, dans les récits accumulés de Boulæze, de Héricourt, de Despinoys, de Heue, de Le Roy, ni d'aucun autre, le moindre signe d'hyperesthésie chez Nicole.

⁂

TROUBLES INTELLECTUELS

Troubles du langage. Aphasie. Mutisme. — La suppression pure et simple de la faculté de parler est fréquente chez Nicole. Combien de fois Boulæze nous la montre-t-il « deſtituee de parolle » après ses grandes attaques ! Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce phénomène que nous avons rencontré souvent en écrivant l'histoire de Nicole, ou en étudiant quelques-uns des symptômes précédents.

Troubles mentaux. Amnésie. — Je ne voudrais pas qualifier d'amnésie l'oubli total de ce qui s'est passé pendant les attaques de Nicole. Cependant au début de sa maladie, nous la trouvons réfugiée dans l'étable à pourceaux, le jour de sa terrible hallucination, lorsque son grand père défunt lui est apparu. Elle ne s'est pas sauvée là pendant une crise : il lui est impossible de se rappeler rien de ce qui a pu se passer. Elle est là, inerte, « comme morte », encore sous le coup de la peur il est vrai. Mais elle ne sait plus rien. Devons-nous cataloguer ce fait au paragraphe amnésie ? Nous laisserons la question sans réponse. Il suffira de relire le chapitre ayant trait à la vie de Nicole, pour retrouver des cas semblables.

Suggestibilité. — Est-il besoin d'affirmer, après tout ce que nous avons dit de Nicole, qu'elle était éminemment suggestionnable ? Comme la plupart des hystériques, elle ne manque pas absolument de volonté : mais il y a chez elle comme une tendance à la dissociation de la personnalité, lorsqu'elle parle au nom du Diable : le

Diable est une personne, Nicole en est une autre : le Diable a une volonté, Nicole subit tout. Nous nous en voudrions de revenir sur tout ce qui a déjà été dit touchant la suggestibilité de notre malade : nous renvoyons aux pages précédentes, dans lesquelles cette faculté se retrouve maintes fois.

***

ACCIDENTS VISCÉRAUX

Accidents digestifs. — L'anorexie est fréquente chez Nicole. Déjà à Vervins, elle s'était « miſe à ſe complaindre & perdre aucunement ſon appétit. A la fin de sa maladie, cette anorexie recommence, plus rebelle. Après être partie de Laon (est-ce par entêtement ou autrement), dès que la première bouchée d'une substance nutritive quelconque était approchée de ses lèvres, elle avait une crise syncopale. Et plus tard, tout d'un coup, ce phénomène va disparaître. « Ie voudroys biẽ manger quelque peu, dit-elle. Hélas ! Il y a cinq iours que ie n'ay poinct mangé. Et ie ne ſçay pourquoy. » Remarquons que malgré tout, « la dicte patiẽte demeuroit graſſe, quaſi ſans boire & manger ». (DE HEUE.)

Vomissements. — Ils se produisirent assez souvent : les rapports des médecins nous l'attestent. Et même, si l'on en croit un des historiens, ces vomissements prenaient parfois un caractère contagieux qui ne manque pas d'intérêt. Pendant que Nicole allait à Liesse, en voiture, « ceux qui entroient dans la charrette pour y demeurer avec Nicole, ſe trouuoient tous malades à la teſte & au cœur, contraincts de vomir. La demoniacle ſe mocquoit en vomiſſant davantage. »

Tympanite. — La tympanite est un phénomène qu'on décrit toujours comme relevant du pithiatisme. Les caractères qu'on lui attribue sont des plus variables. Les historiens de Nicole semblent toutefois avoir examiné ce phénomène avec des verres grossissants. Témoins ces quelques exemples : Un jour, ils voient seulement Nicole « hydeuſement eſgarouillee ». Mais un autre jour, elle commence « ſes accoutumees laydes mines, & grimaces,

fort enflee, branſlant la teſte. » Puis, elle ouvre la bouche « & la gorge, tellemẽt & tãt largemẽt, que le Religieux a teſtifié auoir veu dedans la gorge, uoire davantage, les parties nobles dans l'Eſtomach... & que dedãs elle eſtoit toute rouge ». D'autres fois il est vrai, les témoins ne voient « la bouche ouuerte » que « comme à y laiſſer entrer une noix, & qu'une enflure au deſſous de la gorge ». Ainsi, le 2 décembre « soudain le col & la teſte ſe retirerent et apparut auoir la gorge enflee cõme auſſi l'eſtomach & le ventre. »

*
**

Tels sont les signes de l'Hystérie de Nicole Obry. Nous ne pouvions insister davantage, sous peine de nous redire mille fois, sur des phénomènes réapparaissant régulièrement. Ce que nous avons voulu montrer, sans prétention,

c'est simplement que Nicole Obry, considérée pendant des siècles comme possédée, n'ayant dû son salut qu'au hasard, à une époque où l'on brûlait démoniaques et sorciers après un examen souvent burlesque, n'était qu'une pauvre malade, atteinte d'hystérie. Il est hors de doute que ces « contorsions, ces laydes mines », qui faillirent la perdre, n'auraient pas pris l'ampleur de véritables attaques démoniaques si Nicole Obry était tranquillement restée près de son mari. Le calme de la campagne lui eut certainement mieux valu que toutes les suggestions qu'on lui fit subir, surtout avec une semblable mise en scène.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis de remercier ceux qui nous ont devancé dans l'étude du cas pathologique de Nicole Obry. Malgré tout ce qui a déjà été dit, nous pensons avoir fait œuvre utile, en faisant paraître — documents à l'appui — une étude aussi détaillée que possible sur la pathologie diabolique d'autrefois.

DOCUMENTS

LES TÉMOIGNAGES DES MÉDECINS

« LA CARTE »

LES TÉMOIGNAGES DES MÉDECINS

L'ESCRIPT DE MAISTRE LOYS DE HEVE MEDECIN AVEC LES AVTRES VEILLANT POVR CONGNOISTRE & DESCOUurir la Fraude ſi en Nicole Obry ſ'en trouuoit (1).

Le vingt ſixieſme iour de Ianuier, mil cinq cens ſoixante ſix, fut aduiſé par le conſeil à Laon, que de la part des Catholiques & de ceux de la Religion, ſeroient commis gens pour veiller la nuict Nicole Obry, ieune femme de Vreuin, logee à l'*Enseigne des Pourcellets* dudict Laon. Laquelle le commun bruit tenoit eſtre poſſedee du Diable, pour co-gnoiſtre & deſcouurir la fraude, ſi en icelle ſ'en trouuoit. Dont pour la part de ceux de la Religion, fut eſleu maiſtre Quentin Le Moine, medecin très docte & tres fameux, accõpaigné de Nicolas Eſtienne, greffier, & Hubert du Chemin, marchãt, habitãs de la ville de Laon. Et pour le coſté des Catholiques, deux chanoines de noſtre Dame, de bonne vie et réputation : Maiſtre Loys de Heue medecin, & Claude Le Roy chirurgien. Leſquels depputez apres commandement à eux faict par Monſieur Claude de Mange, Lieutenant ciuil et particulier au Bailliage de Vermandois, ſe trouuerent tous ensemblement en meſme inſtant audict logis des *Pourcelletz* ſur les huict heures du ſoir, & ſe gouuernerent ſelon la teneur qui enſuyt.

(1) Notes prises par Boulæze dans les « eſcripts » du médecin de Heue.

Medecins cõuiẽnent.

Premierement leſdits deux medecins arriuez audict lieu, ſainctement & amiablement ſe promirent enſemble ne ſe vouloir oppiniaſtrer en rien de ce qu'ils cognoiſtroiẽt pouuoir toucher & appartenir à la maladie de ladicte Nicole, & en refereroient à la verité aux Iuges, au peuple & à un chaſcun, comme DIEV & l'art leur commandoit, quantesfois ils en ſeroient requis. Et iceux procederent touſiours enſemble d'vne meſme affection & conſentement.

La teſte.

Dont premierement commencerent à conſiderer la conformation naturelle de la teſte. En laquelle trouuerent quelques cicatrices. Sur leſquelles ladicte Nicole interrogee, diſt que de huict ans paſſez auoit eſté morſe & outragee d'vn chien, non toutesfois enragé, au front : & qu'autresfois elle auſſi auoit eſté bleſſee d'vne tuille, qui luy auoit tombé par cas fortuit ſur l'autre partie du front. Dont depuis tels accidents à elle aduenuz, diſoit auoir eu & ſenty vne douleur perpetuelle en la teſte : qui l'auoit laiſſee vn peu de tẽps deuant qu'elle auoit commencé d'eſtre tourmentee de cette preſente maladie.

Le viſage.

Apres regarderent le viſage, qui luy eſtoit tumide : à raiſon (ce ſembloit) de la grande vexation : les yeux, qui eſtoient fort troubles, comme à perſonne fort bleſſee de l'eſprit : la langue & les veines ſoubs icelles, non apparoiſſantes & pleines de ſuc contre nature.

Le bras gauche le plus fort.

Plus conſidererent les deux bras, les veines cephaliques, medianes, baſilicques, le pouls des arteres, & le tout trouué naturel, ſinon que ſon bras gauche eſtoit ſans ſentiment & mouuement, lorsqu'elle n'eſtoit agitee : & du temps de ſon tourment, eſtoit le bras qui donnoit plus de peine aux perſonnes qui la tenoient, & l'impotence & deperdition de ſens & mouuement commençoit enuiron en iceluy bras feneſtre, à deux doigtz *sub collo brachij*, terminant aux extremitez des doigtz, *superiore parte humeri manente illæsa*. Et pour en congnoiſtre la verité, f'ordonna en faire l'experience par feu, fer ou autrement. De faict luy furent miſes des eſpingles au bout des doigts : leſquelles elle ne ſentoit.

Eſpingles ſoubs les ongles.

En apres leſdits medecins toucherent la region de la ratte, l'hypocõdre feneſtre, l'eſtomach : veirent pareillement ſes iambes ſ'il y auoit aucune varice. Dont ſur leſdictes parties

n'apperçeurẽt aucune diſcraſie, incommoderatiõ, ou autre mal façon : Ainſi cõtinuant leurs intentions, demäderẽt ſi elle n'auoit eu hemorrhoides, ſii elle avoit eu touſiours bon benefice de ventre & excretion naturelle propre aux femmes. Lors la patiente reſpond en premier, qu'elle n'auoit eu ou ſenty en ſa vie Hemorrhoides. pour le ſecond qu'elle ſ'en trouuoit bien : du tiers la mere, qui eſtoit preſente, aſſeura (car ſa fille pour ſa pudeur n'en peult rien dire) que ſa fille n'auoit eu ſes fleurs au-paravant ſa maladie. Ains que depuis vn mois ou enuiron elle les auoit eu la premiere fois au temps meſme qu'elle eſtoit vexee, comme en l'heure meſme, il apparut auſdits Medecins. Leſquels apres longue conſideratiõ ſur la corpulence & charneures de ſon corps, ayant eſgard à la diuturnité, & grandeur d'afflictions, & la tenuité de viure eſtre fort grande, ſ'enquirẽt de la maniere de viure qu'elle auoit gardé iuſques à preſent, en quel tẽps la mere l'auoit cõceüe, & depuis ſon enfance de quels meurs, de quelle induſtrie, apprehenſion fœlicité d'eſprit, quelle promptitude elle auoit à veiller, à dormir, rire, iouër, beſongner, & faire autres choſes naturelles. Deſquelles ilz penſoient colliger certains ſignes de l'humeur, qui auoit ou pouuoit dominer en ſon temperament.

Interrogatiõ des Medecins.

Signes de l'humeur ſanguin dominant.

Auſquels la mere feit telle reſponce, que elle n'eſtoit memoratiſue du temps de ſa conception. Que ſon mary & elle eſtoiẽt de petite puiſſance en biens de ce monde : Toutesfois que leur fille n'auoit iamais peu vſer de bœuf, ny de choses ſallees ou eſpicees. Et quant à ſon inſtruction, qu'elle auoit eſté nourrie auec les Religieuſes de l'Abbaye de Monſtreuil les Dames : où par l'eſpace de ſept à huict ans, auoit ſeulement appris les ſept Pſalmes, les heures noſtre Dame, de la Croix, du ſainct Esprit, les vigiles des morts, & pour le tout elle ne ſçauoit que bien peu lire en ſes heures, tant eſtoit hebetee & lourde d'eſprit. Toutesfois, ſurtout, fort prompte à rire, & dire le mot aux filles de ſa ſorte. Auſſi ſon temperament ſanguin, ou peu declinant d'iceluy le demonſtroit, & ſur ce eſtoit neceſſaire auſdits medecins ſ'arreſter, à raiſon qu'on la voyoit dire au temps des coniurations en l'Egliſe choſes admirables, reſentantes vn eſprit grand & diuin. De fait l'vn deſdits medecins pour mieux ſonder ſa doubte, ſ'arreſta longuement à luy faire referer pluſieurs vers,

comme on chante à l'Egliſe. Leſquels toutesfois la patiente ne pouuoit dire, nom-plus qu'vn enfant. *Et ea (mulier) tantùm dicenda affequebatur, quod poſtremo loco prolatum fuerat : quod fuit indicio abtuſioris cuiuſdam ingenij.* Dõt apres auoir conſulté les choſes ſuſdittes, commanderent la faire coucher en vn lit bien mollement : afin de donner repos à nature. Ce qui fut fait à l'inſtant, eſtant ſouſtenue par ſa mere & autres fut menée au lict, & eſtoit neuf heures du ſoir, depuis laquelle heure, ou enuiron elle dormit iuſques à deux heures apres minuict aſſez tranquillement & mieux qu'elle n'auoit fait depuis trois mois, cõme il fut dict : depuis ce temps qu'elle fut eſueillee fut quiete, cogitabunde, ne ſe mouuant ayãt vne veüe comme il ſembloit plus aſpre que au-parauant, diſant auoir grand ſoif, & de faict elle demanda à boire. Or aduint que ſur les quatre heures & vn quart du matin, que leſdits de Heue, Le Roy & quelques autres, partirent de la chambre pour aller à la Meſſe. Et incontinent ladicte patiente entra en ſa furie, & eurent les medecins & ceux de la religion peine à la dompter : mais incontinent affoiblie, vint en ſon Caros accouſtumé. Et ſur ceſt inſtant reuindrent leſdits Catholiques, & la trouuerent en ſtupeur, froide, graue & peſante, ſans imagination, apprehenſion, memoire, actiõ ou ſentimens quelzconques, roide par tout le corps, depuis la nucque, ou chinon du col, iuſques aux pieds, ſ'eſtendant icelle roideur aux deux bras. Auſquels on trouuoit le pouls petit, rare & obſcur, auec moindre reſpiration, & eſtant ladicte patiente par longue eſpace de temps en telle affliction que dict eſt, en fin finale vint cõme ramolie des bras, & ſembla venir quelque chaleur aux parties externes, principalement ſoubs l'eſpine du dos, ſoubs laquelle en la meſme partie interne perſeueroit la rigidité accouſtumee, commençant depuis la teſte iuſques aux pieds. Et dura ce paroxiſme par l'eſpace d'vne heure & plus : Durant lequel temps fvrent faictes frictions dures impoſees, fortes ligatures aux parties ſenſibles, baillé vin & pain moüillé en vin à la bouche & au nez, aſperſion d'eaue froide au viſage, frottez aſprement les aureilles, les temples, le nez, la langue auec ferrement tiree, touchement aux hypocondres & aux parties naturelles, auec quelque amulſion de poil en icelles, & aux temples, eſtorſion des doigts du pied : puis finablement

Nicole ramolie.

Paroxiſme d'vne heure & plus.

Merueilleuſe experiẽce, ſans toutesfois aucun effect.

vehemente agitation & concuſſion de tout le corps. Leſquelles choſes eſtoient faictes à bonne fin, pour la deliurer de ſon paroxiſme : mais n'en ſortit aucun effect. Or ce-pendant que les médecins eſtoient bien empeſchez en leurs deliberations, l'vn de la religion, miſt en auant eſtre neceſſaire bailler à la patiente vn pain non ſacré, pour cognoiſtre & veoir ſi n'eſtoit, vne couuerture pretendue par les Eccleſiaſtiques, pour maintenir leur maniere de faire à la Meſſe. De faict qu'il en pria le medecin Catholique luy offrir, lequel virilement leur rabatit leur coup, leur diſant eſtre abuſez pour s'eſtre addreſſez vers luy pour tel faict : Mais bien leur permiſt l'experimenter, mais ils ne l'oſerent, ſ'excuſans qu'ils ſeroient poluz. Ce ſont les mots desquels ils vſerent.

Medecins bien empeſchez.

Ainſi la choſe de toutes parts debatue, vindrent finablement en ce point eſtre expedient d'enuoyer querir monſieur le lieutenant de Mange, pour aſſiſter au faict, & cognoiſtre la mode & raiſon de ſoulager la patiente. Lequel apres qu'il fut arriué, pria les medecins d'aider à ladicte patiente. Leſquels dirent pour l'heure n'en auoir aucun moyen. Et eſtant ledict lieutenant ſupplié par la mere, criant qu'on euſt pitié de ſa fille par medecin, ou bien permettre que le Sacrement de l'Autel luy fuſt baillé, le permiſt. Et incontinent apres l'vn des Chanoines, apres auoir dict *Confiteor & Aue salus*, lui bailla en la bouche l'Euchariſtie, en la préſence du Lieutenant et de ceux de la Religion. Et aduint que *vix exciderat Sacramentum primis labris puellæ laborantis, ea mox in instanti cœpit* DEVM *laudare & signare se signaculo crucis.* Dont ils furent fort eſtonnez : & ainſi ſe deſpartirent des Catholiques ceux de la Religion pretendue reformee.

Le Lieutenât de Mâge preſent.

Effect du corps de DIEV.

Le lendemain, vingt-ſeptieſme dudict mois, fut appelé ſur les quatre heures apres midy, en la chambre du conſeil, maiſtre Loys de Heue, medecin, pour faire relation de ce qu'il auoit veu & faict auec ledict Le Moine medecin. Et requis par monſieur le Lieutenant de Mange, & les gens du Roy, ſur l'eſſence de la maladie de Nicole Obry, leur diſt en brief, apres auoir faict long diſcours des choſes ſuſdictes, que en la maladie de ladicte patiente, il y recongnoiſſoit diuerſes affections oultre naturelles, ſelon les diuers tẽps du paroxiſme. Car à ſon aduis le commencement reſſembloit à vne manie, ou furie oultre

Le 27. Ianuier 1566.

naturelle, qui ne procedoit d'intemperie ou corruption d'humeurs ſeulement. Laquelle apres ſa violence ſe terminoit en vn'autre maladie, toute diuerſe appellee *Caros* ou ſtupeur, qui pareillement luy ſẽbloit eſtre oultre naturelle. Auquel tẽps ſe trouuoit vn pouls plus fort aux arteres, qu'au temps de la manie. Et qui eſtoit plus admirable (à ſon aduis) eſtoit que ladicte patiente, lors que on luy offroit ou qu'elle veoit l'Euchariſtie, elle eſtoit lors plus tourmentee, & depuis eſtant deuenue en ce *Caros*, n'en pouuoit eſtre excitee & deliuree, ſinon par la manducation de l'Euchariſtie, ainſi comme auroit veu ledict ſieur Lieutenãt. Leur remõſtrant ledict de Heue n'auoir ouy ou leu aux autheurs, Grecs, Latins, Arabiques Anciens, l'Euchariſtie par ſa ſympathie, ou antipathie : ſocieté, ou inimitié troubler ou appaiſer les humeurs, en telle forte qu'iceluy meſme Iuge auoit veu en la collation, ou conferẽce qu'en auoyẽt faict' en ſa preſence les Medecins. Diſt du ſurplus que du pain imbibé & moüillé en vĩ, ne l'avoit faict reuenir à ſoy. Ce qu'il auoit veu aduenir par l'aſſũption de l'Euchariſtie. Et ce qui plus eſtoit à cõſiderer, eſtoit que la dicte patiẽte demeuroit graſle, quaſi ſans boire & manger : Et neantmoins de ſi long tẽps trauaillee de la maladie. Sur ces propos, auant que décider de l'eſſence d'icelle maladie, remonſtra ledict de Heue auſdicts confreres les gens du Roy, eſtre neceſſaire & vtille de la faire garder et ſonder par autres Medecins et aſſiſtants la nuict ſuiuant & y porter choſes neceſſaires pour luy aider : & qu'il en confereroit plus amplement auec les deleguez, ſelon la mediocrité de ſon eſprit & erudition. Et à ceſte occaſion y furent enuoyer Maiſtre Pierre Muyau, medecin audict Laon, & Maiſtre Iehan Carlier, auſſi medecin.

Ceſt acte ay retiré, & de mot à mot doublé, des eſcripts dudiſt de Heue, qui en eſcriuoit pour ſa memoire, comme il en auoit rapporté auſdicts ſieurs gens du Roy, ainſi que luy-meſme depuis a dict eſtre à la verité.

RAPPORT DE MAISTRE CLAVDE LE ROY CHIRURGIEN DE CE QVI FUT FAICT AUX POURCELETS LE VINGT-SEPTIESME de Iãuier (1).

Ce iourd'huy vingt-ſixieſme iour de Iãuier, de l'an mil cinq cens ſoixante cinq (2), ſuiuant l'ordonnance verbale d'honnorable homme & ſage, maiſtre Claude de Mange licencié és loix, Lieutenant particulier, ciuil & criminel au Bailliage de Vermandoys, & ſiege Preſidial de Laon.

Ie ſoubs ſigné Claude Le Roy, maiſtre Barbier et Chirurgien iuré, Lieutenant du premier Barbier du Roy audict Bailliage, demeurant audict Laon, me ſuis tranſporté enuiron les huict heures du ſoyr auec monſieur maiſtre Quentin le Moiſne, & monſieur maiſtre Loys de Heue Docteurs en medecine, en l'hoſtel & domicile de Regnault Lambert hoſtellier. Auquel lieu pend pour enſeigne « les Pourcelets », en ladicte ville de Laon en vne chambre haulte, où eſtoit vne ieune femme de Vreuin, nommee Nicole Obri, eſtant aſſize au coing du feu, proche de ſa mere, nommee Catherine Vvibert, laquelle Nicole l'on diſoit eſtre poſſedee du malin eſprit : par le moyen dequoy elle fut interrogee, & ſa mere, par les ſuſdicts medecins : afin de tirer certain argument, & congnoiſſance de l'humeur qui pouuoit dõner à ſon temperament, tant de ſa conception, natiuité, de ſa maniere de viure, de ſes purgations naturelles, que des Hemorrhoïdes : & ſi eſtant petitte, elle auoit ſubtil eſprit, & bonne retentiue, ſi elle n'auoit eſté bleſſée aucunement à la teſte d'où le cerueau en puiſſe auoir eſté offencé. A quoy nous fut faicte reſponse par ladicte mere, qu'elle auoit eſté & eſtoit encores de preſent

(1) Dans son récit en date du 27 janvier, Despinoys dit : « Sachant par après que Maiſtre Claude Le Roy, catholique, maiſtre chirurgien... etc, avait paſſé la nuict auec les aultres, i'ay lu l'original de ſon rapport ; duquel i'en ay eſcript copie comme s'enſuit. »

(2) Observation à propos de la date : Année 1566 commençant l'année au 1er Janvier ; Année 1565 commençant l'année à Pasques précédent.

d'aſſez lourd eſprit, & qu'elle auoit eſté bleſſée d'vn Chien en la teſte, eſtant petitte, auſſi d'vne platte pierre. Et que auparavant ſa maladie, elle auoit eu douleur quotidien en la teſte. Et lors me fut ordonné par les medecins ſuſdicts, viſiter & regarder la teſte. Ce que ie feis au meſme inſtant. Où i'ay trouué ſur l'os coronal deux cicatrices, prouenantes de la morſure d'vn chiẽ, & vn autre d'vn coup de pierre, ſans cauité ny perdition de ſubſtance en l'os : leſdictes cicatrices & longueur d'vn poulce. Puis luy fut regardé & contemplé la conformation naturelle de la teſte, le viſage, les yeux, & les veines dicelles parties, luy tattant & maniant les hyocõdres : & en ſemblable les iambes, pour ſçauoir s'il y auoit aucune varice : & auſſi les deux bras, dont le ſeneſtre eſtoit immobile, ayant perdu le ſentiment & mouuement d'iceluy, eſtant vn petit plus gros que le naturel, & le poulce de la main vn petit plus long que l'autre : comme il ſe trouua apres l'auoir eſgalé à ſon ſemblable. Et enuiron les neuf heures, ladicte Nicole ſouſtenue par ſa mere & autres aſſiſtans, fut menee coucher, pour luy donner le repos de nature en vn lict dedans ladicte chambre : où elle reposa cinq heures & demie, auſſi doucement qu'il eſtoit poſſible de faire, ſans ſe reſueiller. Ce qu'elle n'auoit faict depuis troys moys, comme il nous fut dict alors par ladicte mere. S'eſueillant entre deux & troys heures apres minuict, eſtant en chaleur & alteree demanda vn petit à boire. Ce qui luy fut donné, apres luy auoir faict lauer vn petit ſa bouche, demeurant dans le lict comme penſiue, les yeux ouuerts, plus aſpres qu'auparauant, comme il me ſembloit : en nous regardant ſans qu'il y euſt apparence de maladie. Et aduint que ſur les quatre heures & vn quart, monſieur de Heue, Claude Cotte, ledict Regnault Lambert & moy partiſmes de ladicte chambre, ſortans d'iceluy lieu, ne retournant en iceluy iuſques enuiron les cinq heures du matin, qu'elle fut affligee, ſ'eſleuant toute droicte ſur ſon lict, ſaultant à trauers de ceux qui eſtoient demeurez en ladicte chambre, langue tiree grandement hors la bouche, faiſant les yeux Cerbericques, & parlant intelligiblement, comme ils nous en feirent le recit en noſtre retour. Où nous trouuaſmes ladicte Nicole iettee ſur ſon lict, eſtant roide de tous ſes membres, deſtituee de veuë, de parolle, de mouuement & ſentiment de ſes parties,

ayant tout le corps roide & eſtendu depuis la ſommité de la teſte, iuſques aux extremitez des pieds, ſans qu'il luy euſt eſté poſſible de luy faire flechir le col, ny ioinctures de ſes membres. Parquoy me fut ordonné de rechef par les ſuſdicts Medecins, de luy faire des frictions treſfortes de gros linges chauls en ſes membres, principalement és iambes des ligatures, pres des ioinctures & articles des bras & iambes, luy tirant auſſi le poil des temples & parties naturelles de ſon corps, luy donnant pain ſi moüillé en vin en la bouche, faire aſperſion d'eaue froide, d'eſtorſions du gros doigt des pieds, frotter aſprement les aureilles & le nez, ouurant la bouche pour luy tirer la langue. Ce qu'il ne me fut poſſible de faire auec l'inſtrument ny autre choſe, combien que d'icelle langue en ſortit vne petitte gouſte de ſang par le bout.

Luy ay auſſi ſeparé & ouuert les palpebres des yeux : deſquels n'apparoiſſoit aucun humeur, ſinon la tunicque conionctiue, qui gardoit ſa couleur blanche, eſtant l'œil diminué & retourné de ſon naturel, comme il ſe voyoit par la cauité d'iceux. Et la retournant & maniant de toutes parts, la leuant par la teſte, demeuroit tout le corps ferme comme vne planche iuſques aux talons. Et en ſemblable des iambes, iuſques à la teſte. Leſquelles choſes eſtoyent faictes & adminiſtrees, pour exciter la patience de ſon paroxiſme. Deſquelles nous n'euſmes aucun effort ni apparence, qu'elle ſe ſoit meuë en aucune maniere, ſe trouuant au bras le pouls, petit, rare, obſcur, auec moindre reſpiration : toutesfois eſtant ladicte patiente en ceſt eſtat & peine, ſe vint en fin finable comme remolir, & me ſembla reuenir quelque chaleur aux parties externes, principallement ſoubs l'eſpine du doz, ſoubs laquelle en la meſme partie, comme par tout dedans, perſeueroit la rigidité accouſtumee, commençant à la teſte, finiſſant aux extremitez des pieds. De faict que la rigidité & maladie ſembloit pluſtoſt eſtre interne, que externe. Et dura le paroxiſme par l'eſpace d'vne heure & plus, la patiente eſtant ſans ſentiment auec peſanteur. Et voyant par ladicte mere que les remedes ſuſdicts n'auoyent en rien ſerui, nous dict qu'elle demoureroit & mouroit pluſtoſt ainſi, que de reuenir à elle, ſi on ne luy adminiſtroit le Sacrement de l'Autel. Et pour autant que aucuns qui eſtoient deleguez

pour veiller ceſte nuict auec nous, diſoyent que telle armonie n'eſtoit neceſſaire à ceſt effect : fut enuoyé querir Monſieur le Lieutenant, qui ſoubdain eſtant aduerti du faict, ſe tranſporta audict lieu des Pourcelets. Où il nous trouua encores tous, eſtant la pauure Femme affligee, demouree en tel eſtat, ſans ſe mouuoir ny parler. Ce voyant ledict ſieur Lieutenant, ordonna à Monſieur maiſtre Marin Pelletier, Chanoine de l'Egliſe de noſtre Dame de Laon, homme ancien & de bonne réputation, qu'il euſt à luy adminiſtrer l'Euchariſtie. Ce qu'il feit au meſme inſtant, apres ſ'eſtre preparé à ceſt effect, ſe proſternant à deux genoux, en luy mettant L'HOSTIE dedãs la bouche. Au ſeul attouchement de la langue, elle commença à ouurir les yeux, leuer la teſte, & toſt apres parler en fortãt groſſes larmes d'iceux yeux vſant de ſes mots : Mon DIEV, mon DIEV, que deuiendray ie ! Et que i'ay de mal ! Dont ledict Pelletier eut telle ioye de la veoir, ouir parler, qu'il commença à crier à haulte voix *: Videte, videte miraculum* ! diſant à aucuns de la nouuelle Religion, qui eſtoyent preſens, & qui l'auoyent veillee comme nous : Que voulez vous dire maintenant pauures gens abuſez ! Vous eſtes bien obſtinez de nier la puiſſance & vertu du Sacrement.

En retournant et demourant pres de ladicte femme pour la conſoler eſtant reuenue en telle diſpoſition que l'auions trouuee le ſoyr quand nous entraſmes dans ladicte chambre. Puis enuiron les ſix heures que chacun ſe departoit, allant chacun en ſa maiſon, ie m'en retournay avec monſieur le Lieutenant & les Medecins ſuſdicts, delaiſſant la pauure femme aupres dudict Pelletier, & de monſieur Raſſe, chanoines de ladicte Egliſe, auec ſes gardes accouſtumees.

Ce que deſſus certifie eſtre vray, etc... Signé. C. le Roy.

RAPPORT DES MEDECINS & CHIRVRGIENS DE CE QVI A ESTE FAICT AV SAVLVOIR (1).

CE iourd'huy, dixneufteſme iour de Mars, l'an mil cinq cens ſoixante cinq, ſuiuant l'ordonnance d'hõnorable homme, & ſage, maiſtre Claude du Mange, Licencié és Loix, Lieutenant particulier, ciuil et criminel au Balliage de Vermandoys, & ſiege Preſidial de Laon. Et apres la ſignification & commandement à nous faict par Bertrand de Cloiſtre, Greffier dudict balliage, nous ſoubs ſignez Docteurs en Medecine, & Chirurgien, demeurãs à Laon, nous ſommes tranſportez dudict Laon auec ledict Greffier en l'Abbaye & Monaſtere du Sauluoir ſoubs Laon. Auquel lieu auons trouué, en la grande Court dudict Sauluoir, vn Chariot branſlant, dedans lequel eſtoit vne ieune femme, aagee de ſeize ans, ou enuiron, nommee Nicole Obry, giſante ſur vn lict, deſtituee de veuë, de parolle, de mouuement, ou ſentiment de ſes parties, ayant tout le corps flixible & impotent à ſe ſouſtenir, le pouls aſſez petit, rare et obſcur, auec reſpiration ſemblable, chaleur mediocre & aſſez temperé par tout le corps. A raiſon de quoy auons eſté d'aduis la faire taansporter dudict Chariot en vne chambre. Ce qui auroit eſté faict à l'inſtant. Et lors eſtant gisante ſur vn banc, auons faict & adminiſtré ce qui ſ'enſuit.

Luy ont eſté faictes frictiõs fortes de linge neuf, aſpre, rude & chault, aſſez longuement ſur ſes iambes & cuiſſes. Puis ont eſté appliques ligatures dolorificques pres des ioinctures, des bras, iambes & cuiſſes, deux à chacun membre, qui lui ont eſté pareillement laiſſees aſſez longuement. Puis ont eſté tirez, agittez, & frottez les temples & les aureilles & le nez, tirez poils des temples & parties naturelles : en outre luy a eſté ietté vne grãde quantité de Mouſtarde forte dedans la bouche. Et lors agittee & frottee la lãgue, le palais & autres parties interieures

Frictions fortes.

Ligatures.

Mouſtarde.

(1) Ce rapport, quoique signé par les médecins, ne fut pas écrit par eux, mais par De Hericourt et Despinoys.

Porreaux. de la bouche auec Porreaux. Et ce faict aſſez long temps. Dont eſt diſtillé de ſa bouche quelque humeur craſſe, viſqueuse & lente. Et apres luy auons mis & ſouſſlé aux narrines de l'Elebore blanc pulueriſé. Pareillement de l'Euforbe paſle. Dont elle a eſternué par cinq foys violentement, apparoiſſãt aux yeux larmes ou eaue. Puis en apres luy a eſté frotté le palais auec le doigt, de pouldre de Hyere ſimple (1). Et ſur l'inſtant luy a eſté ietté dedans la bouche de l'eaue de vie, & depuis à l'inſtant reiteree de l'eaue de vie, meſlee de ladicte pouldre de Hyere ſimple & iettee en la bouche. Deſquels remedes mis en la bouche, encore que la teſte euſt eſté fort abaiſſee par derriere, concutee & agittee, rien n'en eſt diſtillé & tombé en bas dedans le corps, qui nous ſoit apparu : Mais le tout demeurant en la bouche, en ce meſme eſtat l'abaiſſant en bas par force, eſt retõbé dehors, auec quelque peu de matiere, telle que dict eſt. Puis luy ont eſté ouuertes les Palpebres ou paulpieres des yeux, les tenãts par lõgue eſpace de tẽps, ſans qu'en iceux ſoit apperçeu quelque apparence de mouuement. En fin auons eſté d'aduis de luy tirer du ſang du bras dextre. Ce qu'auſſi a eſté faict. Finablement auons faict noſtre effort luy faire boire du laict nouueau tiré, luy empliſſant la bouche en grande quantité, comme Alexipharmacque & Antidot de quelque ſecret en l'Art. N'eſt auſſi à obmettre que luy auons faict iniection dedans les narrilles, d'vne decoction, faicte en vin auec Porreaux, Mercuriale & Mariolaine. Deſquels remedes, faicts par nous & applicquez, n'auons apperçeu aucun effect de mouuement, ſentiment, d'action, ou de meilleure diſpoſition en icelle : Ains eſt demeuree en ce meſme eſtat, comme auparauant. Ce voyant, depuis a eſté tranſportee en l'Egliſe dudict Sauluoir : où a eſté celebree la Meſſe. Au commencement de laquelle a commencé ladicte Nicole à mouuoir les palpebres ou paulpieres & yeux, cõençant à veoir, & ſur le tẽps que ſe diſoit l'Euangile, a ſouſpirer, & de là en auant ſouuentesfois. Puis apres la Conſecration & Eſlevation de L'EVCHARISTIE, a parlé, augmentant de plus en plus de ſanté de mieux en mieux, & ſon pouls demeurant ſemblable. Dont la Meſſe dicte, & icelle commencée, a eſté repportee en la chambre : auquel lieu y

Elebore blanc Euforbe paſle.

Pouldre de Hyere ſimple.

Eaue de vie.

Eaue de vie & Hyere.

Effects de la Meſſe.

(1) Lierre, probablement.

ayant demeuree quelque temps en ſanté, diſant n'auoir memoire ny cognoiſſance qu'il luy euſt eſté faict quelque choſe, ne sentãt aucune amertume en la bouche, ny douleur par ſon corps, a eſté aduiſé luy bailler vn boüillon : duquel incontinant luy en eſtant offerte vne cueilleree, à l'attouchement de la leure, a recidiuee & retournee au meſme eſtat & indiſpoſition que l'auons trouuee eſtans arriuez du commencement audict lieu du Sauluoir. Quant au reſte des remedes & medicaments qui luy ont eſté adminiſtrez, ont eſté par probation mis és mains dudict Greffier, qui ſ'en eſt chargé. Et le tout faict és preſence de noble homme & venerable maiſtre Chriſtofle de Hericourt, Dõyen en l'Egliſe de Laon : monſieur de Tronuille, Baillõ Martre Chanoines : Pierre Guynet, Procureur : Pierre Bobillart, ſergent Royal : Iehan Herbin, Iehan de Launay, marchãds, & pluſieurs autres de ladicte ville : Auſſi aſſiſté d'honorable Dame ma Dame du Sauluoir, & de pluſieurs Religieuſes dudict lieu. Ce que deſſus certiffions eſtre vray. Teſmoing noz ſeings cy mis an & iour que deſſus. Signé, de Heue, Muyau, & le Roy. Signé B. de Cloiſtre.

Nicole retombee.

Teſmoigs.

ATTESTATION DU MEDECIN DE LA ROCHE, FAICTE LE XXij. DE MARS 1566 (1).

Le Medecî de la Roche atteſte que Nicole eſtoit poſſedee du Diable.

PARDEVANT nous Regnault de Mouchy, & Anthoine de Cloiſtre Notaires du Roy noſtre ſire, au Balliage de Vermandoys, demourants à Laon, eſt comparu honnorable & ſcientifique perſonne, maiſtre Iehan de la Roche, Docteur en Medecine, demourant audict Laon, aagé de quatre vings ans ou enuiron : Lequel a dict, atteſté, certiffié, & pour verité affermé de ſa loyaulté & conſcience, dira, atteſtera, & pour verité affermera par tout & quand beſoin ſera, que dés quarante ans, ou enuiron il a exercé l'eſtat de Medecine, en quoy faiſant il a veu, viſité, penſé & medicamenté pluſieurs perſonnes malades, de pluſieurs & diuerſes maladies contagieuſes, & autres incogneües aux hommes : Meſmes a veu & viſité vne nommee Nicole, ieune femme, du Bourg de Vreuin : Laquelle eſtoit detenuë en grãde & extreme maladie, à luy incogneuë. A laquelle auec & par l'aduis d'aucuns autres Medecins de ceſte ville de Laon, il a ordonné pluſieurs Medecines, pour penſer luy ayder & dõner, à l'ayde de DIEV, ſanté & gueriſon. Et à elle ordonné pluſieurs ſeignees, qui luy ont eſté faictes, & leſdictes medecines donnees par pluſieurs foys en ſa preſence & de ſes compagnons Medecins. Ce neantmoins, tout ce que luy & ſes compagnõs Medecins, luy ont ordonné & faict bailler, ne luy a aucunement ſeruy ny prouffité : attendu qu'elle eſtoit agittee d'vne maladie à luy incogneuë, & n'eſtant de ſa ſcience & cognoiſſance, & eſtoit vne maladie ſupernaturelle. Et a dict qu'il croit fermement ladicte Nicole auoir eſté, & eſtoit lors de ſadicte maladie, poſſedee d'vn Diable, par les ſignes & parolles qu'il luy a ouy dire, par la bouche de ladicte Nicole, & mines faictes par ſon corps. Et voudroit endurer la mort ſur ces propos : d'autant que par leſdicts ſignes & mines, il luy eſt aſſez cogneu, & donne à cognoiſtre qu'elle eſtoit poſſedee d'vn Diable. Et que tous les medicamẽts qui luy ont eſté baillez & adminiſtrez, ne luy ont de rien ſeruy,

Exercice de Medecine par quarante ans.

Diable cogneu par les effects en Nicole.

(1) Relatée simplement par DE HERICOURT et DESPINOY.

ne iamais peu donner confort & ayde. Ains ſeulement apres auoir celebré la Saincte Meſſe, & apres la Conſecration d'icelle, eſtant ladicte Nicole attouchee à la bouche de la treſſaincte & tres-ſacree HOSTIE, que tenoit le Preſtre, elle reuenoit en ſon bon ſens, memoire & entendement, & en convaleſcence, comme ſi iamais elle n'euſt eſté poſſedee du Diable, ny detenue en maladie. Et a ledict atteſtant pour ces cauſes affermé, que ladicte Nicole auroit eſté poſſedee du Diable, & n'auroit eſté malade de maladie naturelle, nous requerant en vouloir faire Acte de la preſente Atteſtation, pour ſeruir ce que de raiſon. Ce que luy auons accordé. Faict audict Laon ſoubs noz ſeings, cy mis le vingt-deuxieſme iour de Mars, l'an mil cinq cens ſoixante cinq (1). Signé de Cloiſtre & de Mouchy.

(1) Cf. Note 2, page 93.

LA CARTE

Cette *Carte* (1), dont il est souvent parlé au début de l'ouvrage de Boulæze, n'est en somme que le schéma de la vie de Nicole Obry. D'après certains auteurs, cette gravure reproduit exactement le monument qui fut élevé en la Cathédrale de Laon.

Quelques pages sont consacrées, dans le livre de l'Historien de Nicole, à l'explication de cette gravure qui, de prime abord, pourrait sembler fort complexe. Cependant, des lettres majuscules répondent, dans le texte, à d'autres lettres surmontant les faits et gestes des personnages de l'image. Plus loin, dans une partie intitulée « le Reste de la déclaration de la Carte », Boulæze fait la description du « Quadran » de l'église. Nous ne le suivrons pas dans son tableau qui n'intéresse que la Religion. Nous nous contenterons de publier, en l'écourtant malheureusement un peu, la description de la « Carte » proprement dite.

DESCRIPTION DE LA CARTE

A. A Laon donc la demoniacle eſtoit par pluſieurs portee à l'Egliſe... accompagnee de la proceſſion generale... faicte aux derniers iours deux fois le iour, & trois tours à l'ẽtour du cœur, de la croiſee & de la nef de l'Egliſe, & eſtoit miſe derriere le cœur, ou au Cloiſtreau.

B. Ce-pendant que maiſtre François Fauiers Theologien cordelier faiſoit la predication.

C. Apres laquelle le reuerend Pere Eueſque diſoit la meſſe à l'autel dict de l'Image, & toutes les fois qu'il mõſtroit noſtre

(1) Voir la gravure insérée en tête de notre ouvrage.

Sauueur & Seigneur IESVS-CHRIST... la demoniacle de deſſus l'eſchaffaut E, contre la force de tous ſes gardes icy repreſentez par deux, s'elançoit G, plus de ſix pieds de haut en l'air, & s'y tenoit toute hydeuſe & cõtrefaicte, iuſques à ce que le reuerend Pere Eueſque rabaiſſaſt les mains, & repoſaſt noſtre Seigneur, qu'auſſi retomboit elle ſur ſes aureilliers, & cauſoit comme au parauant...

D. La Meſſe dicte, l'Eueſque laiſſoit la Saincte Hoſtie ſur l'autel, & ſans ſe deueſtir, montoit ſur l'eſchaffaut... & aux premiers iours eſtãt aſſis (mais depuis, à cauſe des reformez qui l'appeloyent cadet delicat, eſtãt touiours debout)... coniurant & interrogeant le Diable : puis il ſe faiſoit apporter le Sainct Sacremẽt... puis luy monſtroit la vraye Croix...

E. La demoniacle (le vẽdredy VIIJ, de Feurier fort groſſe) encore qu'elle fut aſſiſe & tenue, ſi ne laiſſoit elle à ſe remuer touiours tout le corps, tournant la teſte ça & là, & ayant la bouche ouuerte, ſans toutesfois remuer les leures ne la langue lõguement tiree, touſiours elle parloit, c'eſt à dire le diable en elle... Ie ſuis entré en ceſte putain, en ceſte ribaude (ainſi faulſement il appelloit la pudique)... par le commandement de Dieu, pour les pechez du peuple, pour monſtrer que ie ſuis vn diable, pour conuertir ou endurcir les huguenots...

D E. A la parfin le reuerend Pere Eueſque luy diſoit, puis que pour Euangiles, Oraiſons, Coniurations, bruſleure de ton nom, la vraye Croix, ne pour toute autre choſe qu'on te face & qu'on te die, tu ne veux ſortir, il te faut mõſtrer ton maiſtre, en la vertu duquel preſentement ie te feray bien ſortir. Auquel le diable d'vne grande rage, reſpondoit, qui ? Ton Iean le blanc... Or bien, ſe diſoit l'Eueſque, puis qu'ainſi tu l'appelles, & faits appeller... pourquoy te chaſſe il ? Le diable reſpondoit. Ha, Ha, tu ne dis pas tout : Il y a Hoc, il y a Hoc. Ce qu'il repetoit par pluſieurs fois. Dont les aſſiſtants eſtoient fort eſmerueillez.

G. Tout auſſi toſt le diable ayant dict, Ie ſortiray, mais i'y r'entreray, deſtordoit, agitoit & tourmentoit tellement la pauure creature, qu'il luy faiſoit croquer les os, grincer les dents, & perdre toute figure humaine : & ainſi en elle il ſe monſtroit au

vif, tant elle eſtoit groſſe, renuerſée, ayãt la face large tachetee & couleur de crapault, ouurant la gueulle, tirant la langue, & tournant en la teſte gros yeux blancs clairs comme chandelles, & ainſi hideuſement horrible à veoir, elle s'eſlançoit la hauteur de plus de ſix pieds, & preſque ſ'arrachant des mains de huict, de dix, & de quinze hommes (icy ſeulement repreſentez par deux ou trois, comme dit eſt) que meſmes elle eſleuoit en eſpouuentablemẽt muglant & vrlant, elle ſe tenoit en l'air, deſtournant le viſaige de deuãt la Saincte Hoſtie, & regardoit le peuple & les voultes de l'Egliſe, iuſques à ce qu'on oyoit vne expiration, ſouſpir, ou bouffee de vent ſortie de la bouche d'icelle.

H. Laquelle à l'inſtant ayant perdu ceſte horrible deformité, groſſeur & peſanteur, tõboit entre les mains de ſes gardes, muette, ſourde, & aueugle ſans aucun mouuemẽt ne ſentimẽt, ayant tous les membres retirez, retors, & attachez les vns aux autres, le corps eſtant deuenu cõme tout d'vne pierre ou vne barre de fer : & ainſi boſſue, arondie comme vn heriſſon, & contrefaicte elle eſtoit monſtree à tous, tournee ça & là, voire quelquefois à iambes deſcouvertes, pour mieux la manifeſter.

I. Apres elle eſtoit touchee & maniee, mais principalement par les pretendus reformez, hommes tresforts, qui toutesfois euſſent pluſtoſt rompu, que fait mouuoir le bout ou du nez, ou des aureilles, ou autre membre d'icelle, tant eſtoit roide & dure : & lors elle eſtoit tenuë, comme elle parloit par apres, declarant qu'elle enduroit vn mal incredible, c'eſt à ſçauoir le diable par le tourment de l'ame, faiſant le corps deuenir pierre.

K. Toutesfois au meſme inſtant qu'elle receuoit le vray pain de vie de noſtre Sauueur & Seigneur IESVS-CHRIST... auſſi receuoit elle tout ſon naturel... (excepté le bras gauche iuſques audict huictieſme de Feurier) & enrichy, comme dit eſt, d'vne gratieuſe beauté agreable à tous, & faiſoit le ſigne de la croix de la main droite...

Or fut cecy touſiours ſemblable, ſinon qu'à la derniere fois... qu'elle demeura roide... & aſſez toſt le diable ſe repreſentant en la chair d'icelle, regarda comme ſ'il euſt voulu parler à ceux qui ne ſe deſcouuroient la teſte deuant le precieux CORPS de noſtre Sauueur & Seigneur IESUS-CHRIST. Dont ſuruint telle

eſmotion que les Catholiques penſoyent eſtre maſſacrez en l'Egliſe par les heretiques, & les heretiques par les Catholiques...

L. Parquoy Nicole à l'inſtant ietta le bras gauche en l'air, & en feit le premier ſigne de la croix (eſtãt gauchere) & premieremẽt ioignit les mains & entre ſes bras receut la vraye Croix que le reuerend Pere Eueſque luy bailla...

M. Puis, par ce qu'elle eſtoit foible, elle fut touſiours remportee, comme vn petit enfant, par vn homme ſeul : ſinon ceſte derniere fois qu'elle eſtoit tãt debile (auſſi auoit elle enduré innumerables tourments) qu'elle fut remportee par quatre.

N. Or le peuple Catholique eſtoit à teſte deſcouuerte, & voyant en l'air la demoniacle tant hideuſement defiguree, & l'oyant tant eſpouuantablement hurler, mugler & braire, il eſtoit tout eſtonné & eſpouuenté, & en grande deuotion crioyent à Dieu, miſericorde... Les heretiques, les vns deuindrent Catholiques, ſagement conſiderans à part les œuures, à part la perſonne, & à part la dignité ou office des hommes : Les autres au contraire à leur teſte couuerte meſpriſoient tout, & du toucher, diſoient que ce n'eſtoit qu'abus, tant opiniaſtres ils eſtoient.

O. Leſquels, pour bien à tout iamais faire cognoiſtre qu'en cecy ils n'ont rien obmis de toutes leurs inuentions & diligences, feirent par la Iuſtice prendre & viſiter vn cierge... qu'ils diſoient pouuoir eſtre induſtrieux... & que pour obuier, à cela, il falloit qu'un de la Iuſtice y print garde.

P. De vingt neuf diables donques, deſquels Beelzebub l'eſtoit fortifié, le Religieux auec la Saincte Hoſtie en chaſſa vingt ſix en l'Egliſe de noſtre Dame de Lieſſe, comme dit eſt, le vingt troiſieſme de Ianuier.

Q. Et le lendemain vn autre nommé Legio à Pierrepont, qui tous font icy rapportez à l'Egliſe Cathedrale de Laon.

R. Où le reuerend pere Eueſque par ladicte ſaincte Hoſtie a chaſſé Aſtaroth le vingt ſeptieſme dudict Ianvier.

S. Et Cerberus le iour de la Purification ſecõ de Feurier.

T. Et finablement à la vingt & vnieſme des cõiurations icy toutes reduictes en vne, & faictes en quinze iours, il a chaſſé le maiſtre des diables & prince de ce monde Beelzebub... il fit vne fumée, feu, deux coups de tonnerre, & en vn broüillard qui enuironna les Clochers ſ'enfuyant, quicta du tout ladicte Nicole.

Laquelle apres auoir bien embraſſé & baiſé la vraye Croix, receut la Saincte Hoſtie, deuant laquelle s'en eſtoit fuy Beelzebub...

Le lendemain au matin elle deuint malade cõme le ſoir precedẽt, & receut l'extreme vnction, à la derniere oraiſon de laquelle elle reuint, & puis apres retomba. Mais eſtant portée à l'Egliſe d'autãt qu'elle en approchoit, la couleur luy reuenoit uermeille ; & eſtant entree dedans, elle fut rendue ſaine, priant Dieu... Or pour ce que ceſte maniere de ſyncope ou d'ecſtaſe la reprenoit tous les matins, nõ qu'elle euſt plus le corps roide ne dur, mais comme ſi elle euſt eſté morte : auſſi pour l'en faire reuenir, elle eſtoit en vn petit lict faict tout expres portee...

V. à l'Egliſe... Toutesfois elle ne fut point du tout ſaine ne ſes iãbles renforcees, iuſques à ce que le reuerend pere Eueſques reuenu de Paris.

CONCLUSIONS

I. — Il nous a semblé fort intéressant de mettre au jour l'histoire très peu connue de Nicole Obry. Mal interprétée jusqu'à ces dernières années, elle avait à peine attiré l'attention des médecins. Notre œuvre modeste aura surtout consisté à glaner, tant dans les livres anciens que dans les études plus modernes, tout ce qui pourra intéresser au point de vue scientifique et médical, dans la vie de Nicole Obry.

II. — Nous n'avons pas pensé à faire ici œuvre de polémique, ni battre en brêche certaines idées religieuses. Si d'anciens livres ont traité de miraculeuse la guérison momentanée de Nicole Obry, il doit être reconnu à l'heure actuelle par les esprits les plus religieux que ce cas ne peut plus ressortir que du domaine médical.

III. — Nicole Obry était hystérique. La simple lecture des anciens écrits nous le démontre pleinement. L'analyse des faits ne peut qu'en confirmer la certitude. Sa prétendue possession était, en effet, caractérisée par tous les signes auxquels on peut reconnaître le Pithiatisme. Et comme les séances d'exorcisme donnaient lieu à la production des grandes attaques, ainsi qu'à tous les phénomènes bruyants de l'Hystérie, nous avons cru qu'il serait instructif de faire un parallèle entre l'observation de Nicole, prise par les médecins de son temps, et les phénomènes du Pithiatisme, tels qu'ils sont classés aujourd'hui.

Vu : le Président de Thèse

RECLUS.

Vu : le Doyen

LANDOUZY.

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris

L. LIARD.